



Le Service Hébergement Femmes Accueil Solidarité

Introduire le rapport d'activité 2021, en omettant d'évoquer la crise sanitaire liée à la Covid 19 qui continue en ce début d'année 2022 manquerait d'objectivité. Nous pouvons ainsi être fier de la manière dont la crise a été et continue d'être gérée au sein de nos établissements.

C'est à l'appui des valeurs associatives et des compétences de chacun que les équipes du pôle hébergement rencontrent et accompagnent les personnes et les ménages dans leur parcours d'insertion et d'inclusion sociale. Créer une relation de confiance, repérer et valoriser la compétence de celle ou celui que l'on accompagne dans la mise en œuvre de son projet individualisé sont le quotidien des professionnels.

L'ensemble des éléments qualitatifs et quantitatifs de ce rapport d'activité, nous permettent d'émettre une analyse sur les évolutions du contexte sociétal mais également des réalités des personnes accueillies.

De plus, les professionnels constatent une évolution et une multiplicité des problématiques de santé des personnes qui rencontrent des troubles psychologiques et/ou ayant des conduites addictives.

Par conséquent, pour tenter d'apporter une réponse globale et s'adapter en diversifiant ses actions, l'équipe construit et fait évoluer ses approches et ses modalités d'accompagnement. Pour ce faire et malgré le contexte depuis deux ans, l'équipe continue de se former afin d'accroître ses compétences, de tisser des partenariats, que ce soit au niveau du logement, de la santé ou de l'emploi. Ce rapport d'activité confirme une nouvelle fois l'engagement de tous dans la pratique du « Logement d'abord » et de l'inclusion sociale.

La crise sanitaire de la COVID-19

Le dépistage

Début 2021, l'ARS du Gard a missionné la Protection Civile du Gard pour déployer le dépistage COVID sur le département. L'association la Clède s'est inscrite dans ce déploiement. La première intervention a eu lieu le 1^{er} mars au siège de l'association à destination des équipes et des personnes accueillies dans le cadre des services « asile ».

Nous avons organisé les lieux pour accueillir une équipe de 8 personnes avec une porte d'entrée et une de sortie pour éviter les croisements, mis à disposition un ordinateur connecté pour les transmissions à la CPAM. Après le passage du test, la réponse était donnée dans le 1/4h. En cas de résultat positif, ils ont pris en charge la personne, se sont occupés du signalement à la CPAM puis de la procédure « contact-

tracing » (risque cas contact ou non pour l'entourage de la personne).

Suite aux premières journées de dépistage, la protection civile a adapté son organisation. En lien avec eux et l'ARS, nous avons mis en place un planning d'intervention sur différents lieux de l'association. Ainsi, 5 interventions supplémentaires ont eu lieu sur des matinées les 9 mars, 16 mars, 25 mars, 30 mars et 8 avril. Chacune des interventions a bien entendu nécessité du temps d'organisation, d'information, de communication...

En parallèle de ces actions, toute l'année, les équipes ont accompagné les personnes à faire des tests régulièrement en laboratoire ou dans des pharmacies.

La vaccination

L'association La Clède s'est fortement engagée dans la mise en œuvre de la vaccination pour les personnes qu'elle accueille et accompagne, ainsi que pour les salariés. Son action s'est appuyée sur un partenariat solide et historique avec le centre de vaccination. Ainsi, au cours de l'année 2021 :

- Les salariés des établissements médico-sociaux ont eu accès au centre de vaccination dès le mois de mars, puis, l'ensemble des équipes.
- Afin d'inscrire les personnes dans le droit commun, les équipes de l'association ont facilité l'accès aux rendez-vous vaccinaux et accompagné, si besoin, les personnes au centre de vaccination Covid de la Prairie.
- Nous avons organisé, avec le CDV, 9 séances de vaccination COVID au sein de l'association qui ont permis à 130 personnes d'être vaccinées : 11 et 18 juin - 22 juillet - 19 août - 03, 09 et 24 septembre- et le 03 novembre.

Les équipes ont relayé les informations au fur et à mesure de l'évolution des vaccins (AstraZeneca, Janssen) et des publics concernés (catégories d'âge, pathologies...).

Il nous est apparu rapidement la nécessité que les personnes puissent avoir une information plus ciblée, en lien avec leur situation de santé et leurs inquiétudes, afin de lever les freins à la vaccination. Il n'y a pas de personnel médical et paramédical dans les établissements et services du secteur AHI et s'ajoute à cela la difficulté sur le bassin alésien de trouver un médecin traitant, alors que le lien avec celui-ci était primordial dans cette actualité. Ainsi, une séance animée par le centre de vaccination a eu lieu le 8 juillet afin de répondre aux questions des personnes accueillies, hébergées et aux professionnels de l'association. Ils ont aussi pris le temps d'échanger avec les personnes lors de chacune de leurs interventions.

Pass vaccinal et Pass sanitaire

La loi relative à la gestion de la crise sanitaire est parue au journal officiel le 6 août 2021 pour une entrée en vigueur dès le lendemain ! Le Conseil constitutionnel a considéré que les dispositions concernant le pass sanitaire étaient conformes à la Constitution.

Nous nous sommes attelés à la mise en œuvre de l'application de la loi, non sans un nombre important de questions. Nous avons suivi les analyses de Nexem, FAS, URIOPSS... et avons cherché les informations au jour le jour.

L'instruction relative à l'obligation vaccinale et du pass sanitaire dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux a été publiée le 11 août. Nous avons

fait le choix d'écrire une note d'information associative en précisant les différentes situations des services et établissements de l'association. Un registre a été ouvert pour le suivi des obligations vaccinales.

De nombreuses questions ont continué à se poser, que nous avons fait remonter aux fédérations, qui ont poursuivi les échanges avec la DGCS.



Cas contact et cas covid

Toute l'année a été marquée par des signalements cas contacts/cas covid qui nous ont amené à revoir les plannings, adapter l'organisation des services, rappeler les gestes barrières, renforcer la désinfection des locaux... Les mois d'avril, juillet, août et décembre ont été particulièrement impactés en 2021.

Chaque situation a fait l'objet d'un suivi particulier en termes de dates, protocoles et échéances afin de

permettre l'isolement pour la mise en sécurité de chacun. Dans tous les cas, nous avons aidé les personnes à se repérer dans des procédures changeantes ou complexes.

Les grands points de l'année

Une année de reconstruction

Sortant peu à peu de la situation de crise sanitaire, de ralenti, nous voyons se remettre en place des activités tout en restant vigilant.

Après une rupture de deux ans, il n'est pas facile de mobiliser à nouveau les personnes. Des réflexes de protection se sont mis en place, et les événements que nous avons coutumes d'organiser ont été suspendu. Avec précaution, nous pouvons accueillir à nouveau nos partenaires notamment.

Dans cette idée de communiquer sur la pertinence de nos actions pour offrir une visibilité, nous avons organisé une journée « portes ouvertes » le 30 novembre 2021. Ces moments forts permettent de faire connaître nos actions mais surtout de sensibiliser la population et le monde professionnel aux violences faites aux femmes. Mieux les connaître atténue les stéréotypes et les stigmatisations. Les professionnels nous confirment lors de cette « journée portes-ouvertes », le plaisir de pouvoir échanger en direct et de mettre des visages sur des noms connus par téléphone.

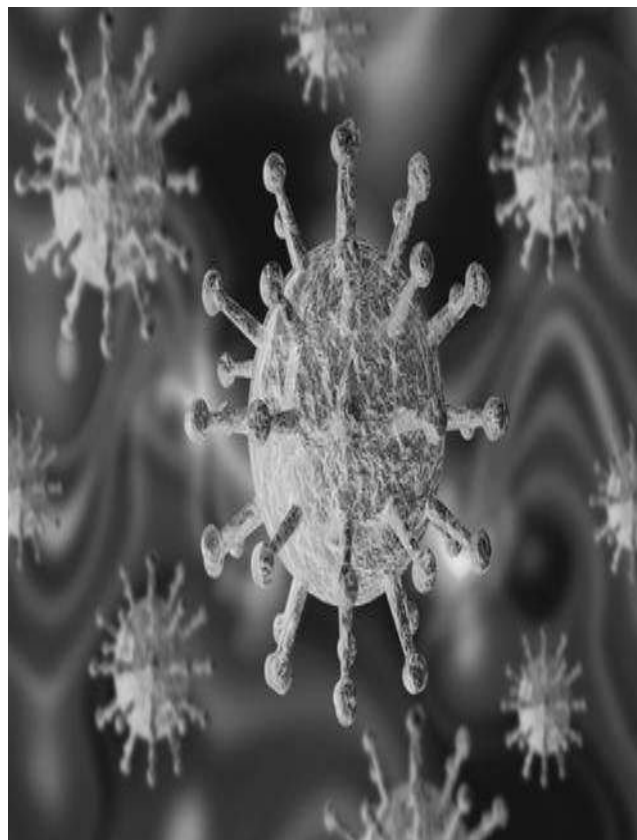
Dans cette même idée de diffusion de nos pratiques et de partages d'expériences. Une dame a accepté de répondre à une interview pour un reportage filmé sur les femmes victimes de violences, dans le cadre des « assises des violences faites aux femmes » organisé par le CIDFF. Prendre la parole, leur permet de laisser des traces de leur passage qui serviront à d'autres. Cette implication, ne peut se faire qu'après un temps un peu long qui leur permet d'avoir dépassé les angoisses et les peurs.

Nous attendons avec impatience, la possibilité de pouvoir remettre en place des moments de partage avec une fréquence plus importante et une interaction plus dynamique.

COVID

Dans l'idée de protection, nous avons au sein de l'association mis en place une forte sensibilisation autour de la COVID. En effet, toute l'équipe a apporté l'information nécessaire et contribué à mettre en place les gestes barrières. De plus, des intervenants de santé du Centre de vaccination d'Alès, sollicités par l'association, ont proposé dans un premier temps des séances d'informations. Elles ont permis de répondre aux nombreux questionnements et d'estomper les inquiétudes sur le vaccin et les risques liés au COVID. Dans un second temps, le Centre de vaccination a mis en place des sessions de vaccinations au sein de l'association. Cette action nous a permis d'évoluer sereinement et d'avancer dans la sécurisation des personnes accueillies.

Nous avons pu remarquer que la majorité des personnes sont aujourd'hui vaccinées soit par leur propre moyen, soit grâce à ce que nous avons mis en place. De plus la crainte qui s'était installée autour de la COVID prend de moins en moins de place et nous permet de remettre en place des activités collectives mises de côté lors de la pandémie.



Le Centre d'Hébergement d'Urgence

Objectifs

- Construire, développer et mettre en œuvre nos compétences professionnelles en matière d'accueil et d'hébergement au service de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Informer les femmes quant à leurs droits au sens large et notamment à ceux relatifs aux violences qui leur sont faites.
- Prévenir et sensibiliser citoyens et professionnels au regard des violences.

Missions

- Accueillir les femmes victimes de violences en situation de crise
- Mettre à l'abri dans un hébergement sécurisé, inconnu de l'auteur, des femmes victimes de violences et leurs enfants
- Ecouter et soutenir
- Envisager et construire des solutions au delà de la période d'hébergement sur le dispositif d'urgence
- Rendre effective l'éviction du domicile de l'auteur pour protéger les victimes, grâce à une convention signée avec le Parquet d'Alès pour l'hébergement avant jugement des auteurs de violences conjugales.

Public accueilli

- Des femmes isolées ou accompagnées de leurs enfants.
- Des auteurs de violences conjugales pris en charge par le CHRS généraliste de Montbounoux.

Références Législatives

Une circulaire interministérielle N° cabinet/2013/197 du 12 avril 2013 définit ces places d'hébergement comme réservées aux femmes victimes de violences isolées ou accompagnées de leurs enfants. Cela donne un caractère prioritaire aux situations de femmes victimes de violences dans le panel des places d'hébergement d'urgence généraliste. Conformément à cette circulaire, les admissions peuvent se faire en direct sans passage préalable par le SIAO à la condition que ce dernier soit informé a posteriori de la demande et de la typologie de la personne ou de la famille accueillie.

La loi du 4 Avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs et celle du **4 Août 2014** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2021 : Réorganisation des places (lits superposés dans les chambres)

2020 : Ouverture de 7 places d'ALT et de places

2019 : Formation collective sur la prévention de la radicalisation.

2017 : Formation collective « Travail social et prostitution »

2016 : Signature d'une convention avec le parquet d'Alès et l'Etat pour héberger les auteurs

2015 : Signature d'une convention avec le dispositif national Ac Sé (accueil sécurisant)

2015 : Ouverture d'une place supplémentaire

2014 : Signature de convention entre La Clède, le SIAO et l'Etat

2014 : Création du dispositif d'accueil d'urgence. Ouverture de 5 places

Le Centre d'Hébergement d'Urgence

Le dispositif d'urgence

108.5%
de taux
d'occupation

- ↘ **13** places agréées,
- ↘ **4745** nuitées théoriques,
- ↘ **5146** nuitées réalisées.

Du 1er au 31 décembre 2021

113
personnes hébergées



50



63

soit

- ↘ **10** adultes de 18 - 24 ans
- ↘ **40** adultes de 25 - 59 ans
- ↘ **0** adultes de 60 ans et plus
- ↘ **14** enfants de moins de 3 ans
- ↘ **46** enfants de 3 à 17 ans
- ↘ **3** enfants de plus de 18 ans et tiers majeurs
- ↘ **30** adultes avec enfants dont un enceinte
- ↘ **20** adultes sans enfants

50
ménages

Les entrées

110
nouvelles personnes

47 ménages nouveaux

Le Centre d'Hébergement d'Urgence

Les sorties

107

**personnes sorties soit
44 ménages**

- ↪ Cumul de la durée de séjours : **3967** jours
soit **127** mois
- ↪ Durée moyenne de l'hébergement : **37** jours
soit **1.2** mois
- ↪ **5** personnes ont eu une durée de séjour < à 8
jours
- ↪ **93** personnes ont eu une durée de séjour
entre 8 jours et 6 mois
- ↪ **9** personnes ont eu une durée de séjour > à 6
mois

Accès au logement

27%

**personnes sorties vers
le logement ordinaire
et le logement adapté**

- ↪ **28** personnes sorties vers le logement
ordinaire
- ↪ **2** personnes sorties vers un logement adapté

Présents au 31/12/2021

14

**Personnes présentes au
31/12 soit 6 ménages**

- ↪ Cumul des durées de séjours des personnes
présentes au 31/12 : **1554** jours soit
50 mois
- ↪ Durée moyenne de l'hébergement : **111** jours
soit **3** mois

Indicateurs

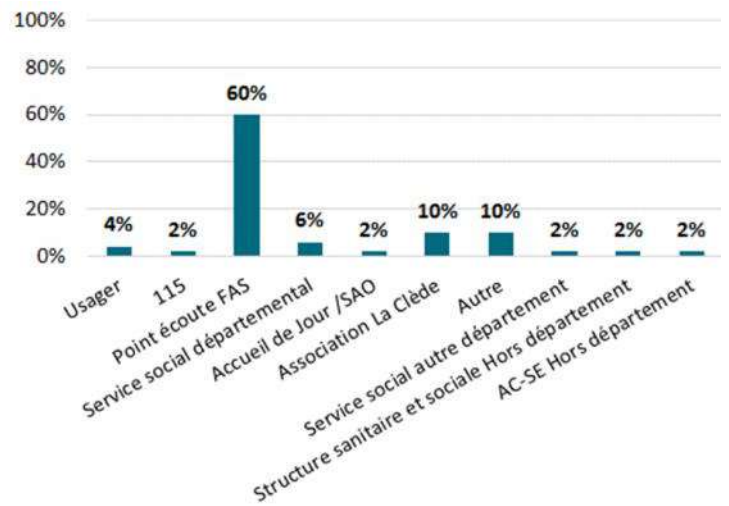
Quelques données chiffrées et commentées de l'activité...

L'origine de l'orientation des ménages vers le dispositif d'urgence a évolué. En effet, en 2020, les orientations provenaient de manière équitable des différents partenaires. Cette année, c'est **l'accueil de jour pour personnes victimes de violences et/ou l'intervention mobile, qui est à l'origine de 60 % des orientations**. Ce service a été restructuré en fin d'année 2020. On constate avec ces chiffres la place qu'il a réussi à prendre sur le territoire. Le service d'accueil de jour se trouve dans les mêmes locaux que le service hébergement. Cette proximité nous permet d'être en lien tous les jours et d'échanger sur les places disponibles et les situations qui nécessitent une mise à l'abri.

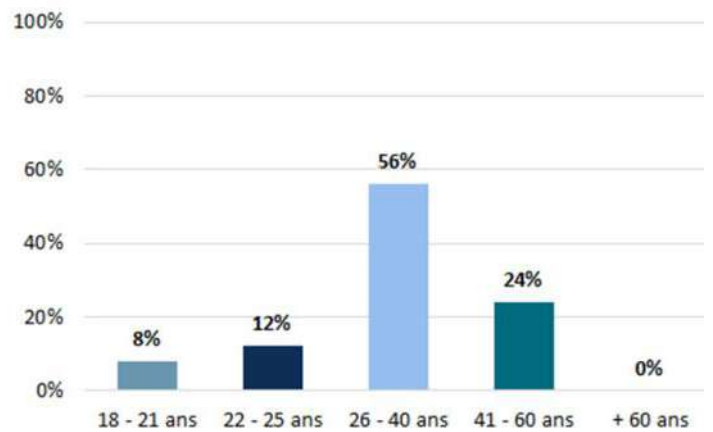
On constate, de prime abord, une baisse importante des orientations du 115. Cependant, les liens avec le 115 continuent de se structurer et de se développer notamment par le biais de l'intervention mobile et l'accueil de jour. Le 115 oriente ainsi dans un premier temps les femmes vers l'accueil de jour, qui prend le temps d'évaluer la situation et ensuite si nécessaire oriente vers nos services.

L'âge moyen des femmes reste le même que celui de l'année dernière, avec une majorité des femmes qui ont entre 26 et 40 ans. Contrairement à l'année dernière, nous n'avons pas accueilli de femmes de plus de 60 ans. Néanmoins, le pourcentage de femmes entre 22 et 25 ans a augmenté et celui entre 18 et 21 ans a baissé. Ces chiffres confirment globalement la légère tendance de vieillissement des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence. L'âge des enfants a légèrement évolué. Cette année, il y a eu plus d'enfants qui ont entre 3 et 5 ans alors que l'année dernière la majorité avaient entre 6 et 10 ans. Toutes les tranches d'âge sont représentées, alors qu'en 2020 il n'y avait pas d'enfants entre 15 et 18 ans. Globalement, nous avons accueilli plus d'enfants que l'année dernière. En effet, cette année ce sont 64 enfants hébergés contre 42 en 2020.

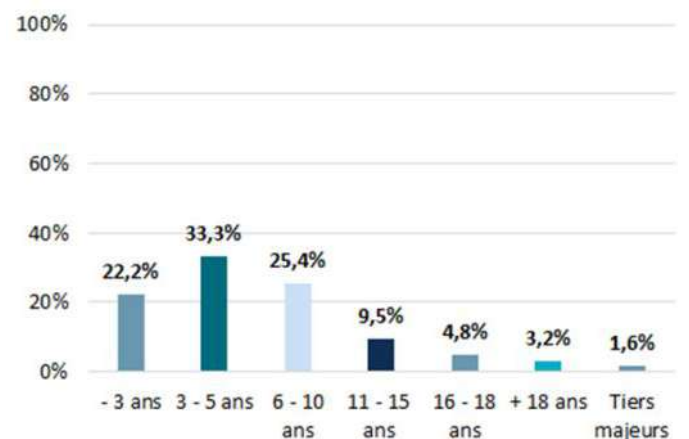
Origine de l'orientation



Âge des femmes hébergées



Âge des enfants hébergés

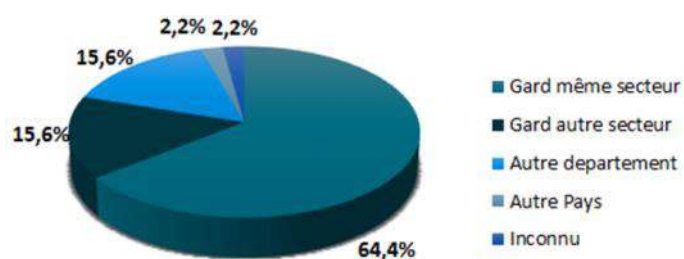


Composition familiale

	2021
Femmes sans enfant	40%
Femmes enceintes	2%
Femmes avec enfants	58%
avec un enfant	18%
avec deux enfants	22%
avec trois enfants	12%
Avec quatre enfants	6%
Avec enfants +3ans	34%
Avec enfants - 3 ans	8%
Enfants + 3 ans & - 3 ans	16%
Tiers majeurs	4%

Contrairement aux années précédentes, nous avons accueilli plus de femmes avec enfants. Le nombre de femmes avec des enfants de plus de trois enfants a encore augmenté cette année. Cette augmentation s'explique aussi par la réorganisation et le réaménagement des hébergements. En effet, en 2020 nous avons ouvert de nouvelles places et lors de cette ouverture de place nous avons également changé presque tous les lits simples par des lits superposés. Ce réaménagement, nous a permis d'accueillir plus de familles et de proposer des places plus modulables surtout aux familles avec plus de trois enfants.

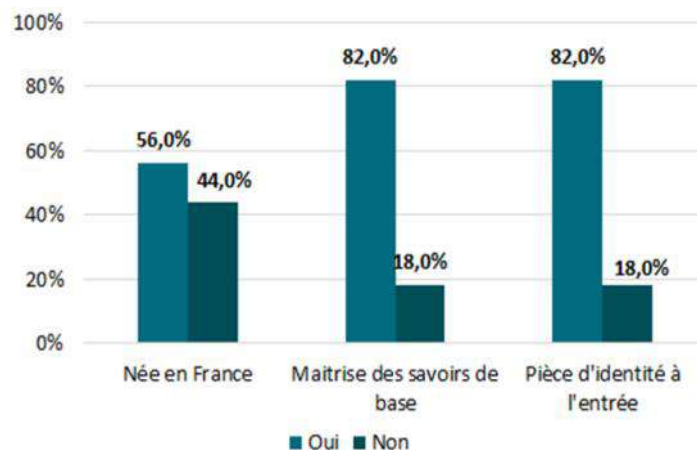
Sortie vers le département - Région - Pays



La majorité des ménages sortis est restée sur la commune d'Alès et ses alentours. Le nombre de sorties « inconnues » a baissé, il est passé de 10% à seulement 2,3%. Le nombre de sorties vers un autre département a lui augmenté. Nous avons même accompagné une personne pour un retour vers son pays natal.

Pour autant, il y a plus de femmes cette année qui ont souhaité quitter le territoire alésien afin de s'éloigner de l'auteur de violences. Cela a été rendu possible, notamment, grâce au travail en collaboration avec le 115 pour orienter vers d'autres secteur.

Profil social

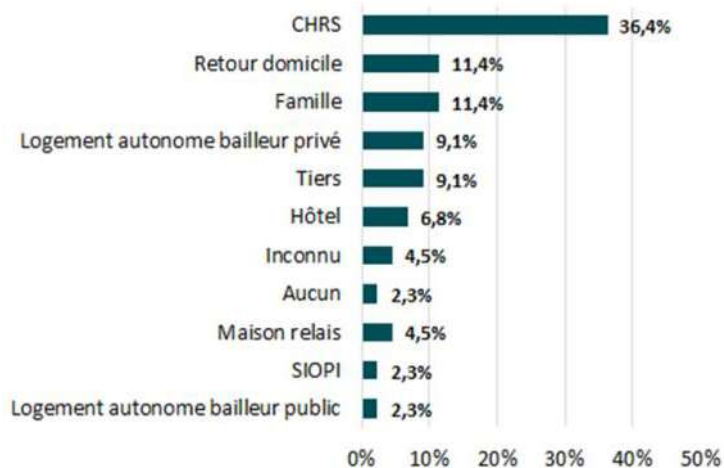


Le nombre de femmes nées en France et nées à l'étranger est presque égal cette année. Il s'agit pour un certain nombre de femmes étrangères, de femmes issues de couples mixtes.

Le nombre de personnes qui maîtrise les savoirs de base, la langue française et les notions de calcul, a baissé de 10%. Cette baisse reste légère si l'on regarde le nombre de personnes accueillies qui ne sont pas nées en France et qui n'ont pas eu accès à des études.

Il y a cette année un peu moins de personnes qui possédaient un pièce d'identité à l'entrée. Là encore, cette baisse reste minime.

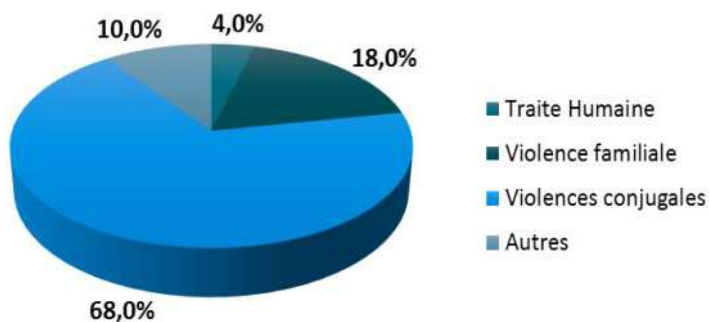
Type d'hébergement à la sortie



Le nombre de retour au domicile a diminué. Nous sommes passés de 25% en 2020 à 20,5% en 2021. Cette baisse de retour au domicile s'explique en partie par la présence de l'accueil de jour. En effet, lorsque les femmes sont orientées par l'accueil de jour, le départ du domicile est travaillé, réfléchi autrement et permet d'éviter les retours au domicile, ce qui est souvent l'une des conséquences pour des femmes sous emprise.

Le nombre de personnes orientées vers le CHRS a lui augmenté en passant de 17% à plus de 40,9% cette année. Cela nous montre que plus de femmes ont un besoin d'une période d'hébergement transitoire avant l'accès au logement, nécessitant un accompagnement global.

Motif déterminant de la demande



Le motif principal de la demande de mise à l'abri sur le dispositif d'urgence reste, encore cette année, les violences conjugales, à hauteur de 68 %. Pour autant, ce n'est pas le seul motif. Nous constatons que le motif de violences familiales ou intrafamiliales a augmenté, en passant de 6% à 18% cette année.

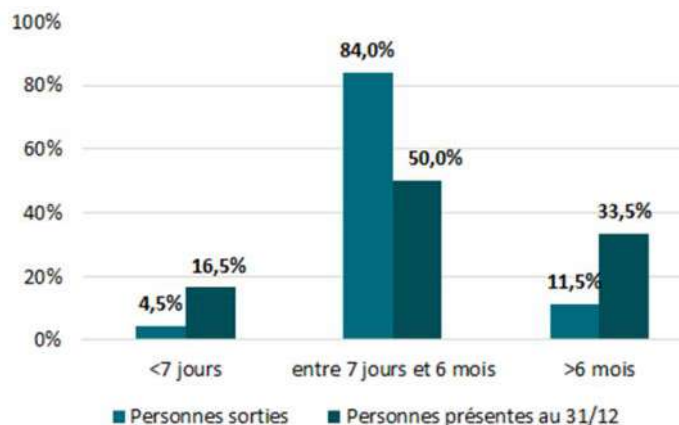
Dans le motif « autres », nous retrouvons par exemple des violences de voisinage et un règlement de compte criminel qui ont généré des traumatismes et la nécessité d'une mise à l'abri. Nous insistons sur le fait que nous accueillons les femmes, après évaluation, quelque soit la violence subie.

Nature des ressources

	A l'entrée	A la sortie
Sans ressources	50%	41%
En attente de ressources	4%	5%
RSA	8%	9%
RSA + PF	10%	16%
AAH	10%	11%
Pôle Emploi	2%	0%
Prestations familiales	4%	2%
Pensions d'invalidité	2%	2%
Revenus d'activités ou de stage	6%	7%
Indemnités journalières	2%	2%
Pension ASF	2%	2%
Autres	4%	5%

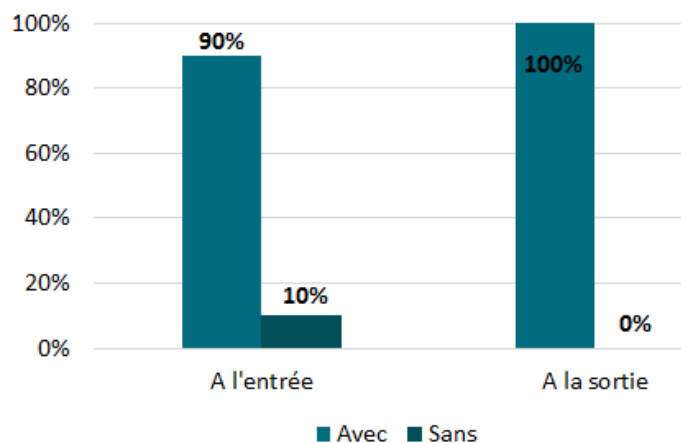
Le nombre de personnes arrivées sans ressources a augmenté de plus de 15% cette année. On constate que ce nombre baisse de 9% lors de la sortie. Cette baisse s'explique par l'accès au droit CAF ou d'autres droits comme la « garantie jeune ». Cependant, il reste 40% des personnes qui n'ont pas accès aux ressources à la sortie. Ce pourcentage s'explique par l'âge des personnes hébergées avec la tranche des 18-25 ans qui a augmenté. Mais elle est aussi, à mettre en lien avec la situation administrative et l'absence de droit au séjour.

Durée du séjour



Les personnes sorties au cours de l'année 2021 ont une durée moyenne d'hébergement de 37 jours ce qui est légèrement supérieur à l'année dernière. Seulement 4,5% de ménages sortis sont restés moins de 7 jours. Cette donnée est à mettre en lien avec la baisse du nombre de retour au domicile conjugal qui se fait souvent dans la semaine de l'accueil. Pour les personnes encore présentes au 31 décembre 2021, la durée de séjour est équitablement répartie. Cette durée moyenne de séjour a augmenté. Elle est en effet de 6 mois. Cette augmentation s'explique par l'absence de droit au séjour de ces personnes malgré d'importantes situations de violences vécues.

Couverture sociale



90% des personnes arrivent avec une couverture sociale. Elles bénéficient de l'AME, du régime générale, de la CSS avec ou sans participations financières, ou bien encore sont parfois ayants droit de leur ex compagnon. Pour les 10% qui entrent sans couvertures sociales, nous travaillons un accès aux droits. Elles bénéficient d'une protection sociale avant la fin de leur prise en charge.

En effet, nous travaillons avec les personnes hébergées l'axe de la santé, parfois mis de côté du fait de leur isolement. Les chiffres de 2021 démontrent bien cette volonté de prioriser cette action dans le travail d'estime de soi, par le « prendre soin ».

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Objectifs

- Construire, développer et mettre en œuvre nos compétences professionnelles en matière d'accueil et d'hébergement au service de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Informer les femmes quant à leurs droits au sens large et notamment à ceux relatifs aux violences qui leur sont faites.
- Prévenir et sensibiliser citoyens et professionnels au regard des violences.

Missions

- Héberger des femmes avec ou sans enfants, majoritairement victimes de violences, confrontées à des situations d'exclusion, de précarité ou en perte de logement.
- Proposer un accompagnement éducatif et social afin de soutenir à la reconstruction d'un équilibre émotionnel et de trouver les moyens d'un retour vers l'autonomie sociale.

Public accueilli

Des femmes isolées ou accompagnées de leurs enfants.

Références Législatives

Le CHRS est un établissement social agréé. Il ouvre droit au bénéfice de l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes accueillies à leur demande. **Code de l'action sociale et des familles Art. L. 111-3-1, Art. L. 311-9, Art. L. 345-1 et s., Art. D. 313-19, Art. R. 314-150 et s., Art. R. 345-1 et s.**

Comme le précise l'article 185 du Code de la famille et de l'action sociale, « Bénéficiaire, sur leur demande, de l'aide sociale, pour être accueillies dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou privés, les personnes ou les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale ».

2019 :

Formation collective sur le droit des étrangers

2017 : Formations collectives « Travail social et prostitution »

2017 : Evaluation de la qualité de la prise en charge et de la prévention et de la maltraitance

2015 : Engagement en partenariat avec les bénévoles du club Soroptimist

2014 : Evaluation externe

1982 : Création du CHRS

Ouverture de 25 places pour femmes isolées ou femmes avec enfants .

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Le dispositif CHRS

82,92%
de taux
d'occupation

- ↪ **25** places agréées
- ↪ **9125** nuitées théoriques
- ↪ **7566** nuitées réalisées

Du 1er au 31 décembre 2021

59

personnes hébergées



29



30

soit

↪ **7** adultes de
18 - 24 ans

↪ **30** enfants de
3 à 17 ans

↪ **21** adultes de
25 - 59 ans

↪ **0** enfants de
18 à 24 ans

↪ **1** adultes de
60 ans et plus

29

ménages

↪ **13** adultes avec enfants

↪ **16** adultes sans enfants

Les entrées

46

personnes nouvelles

21 ménages nouveaux

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Les sorties

39

**personnes sorties soit
18 ménages**

- ↪ Cumul de la durée de séjours : **16184** jours soit **539,47** mois (additionner les durées de séjour totales de chaque personnes sorties dans l'année)
- ↪ **6** personnes ont eu une durée de séjour < à 8 jours
- ↪ **15** personnes ont eu une durée de séjour entre 8 jours et 6 mois
- ↪ **18** personnes ont eu une durée de séjour > à 6 mois

Accès au logement

44,45%

**personnes sorties vers
le logement ordinaire
et le logement adapté**

- ↪ **17** personnes sorties vers le logement ordinaire
- ↪ **0** personnes sorties vers un logement adapté

Présents au 31/12/2021

20

**personnes présentes au
31/12 soit 11 ménages**

- ↪ Cumul des durées de séjours des personnes présentes au 31/12 : **3511** jours soit **113** mois
- ↪ Durée moyenne de l'hébergement : **175** jours soit **5,7** mois

Indicateurs

Quelques données explicitées...

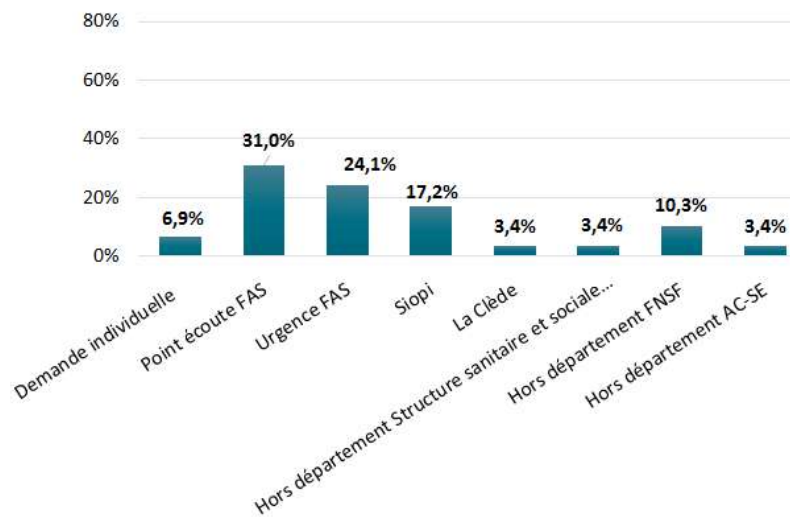
Jusqu'à cette année, les orientations vers le CHRS étaient en provenance essentiellement du dispositif d'Urgence à hauteur de 36,8 % en 2020 pour baisser à 24,1% en 2021. C'est bien la réorganisation de l'accueil de jour et de l'équipe mobile en 2020 qui produit de tels effets significatifs passant de 10,5% à 31% d'orientations cette année.

Notons que le service social départemental nous adresse 17% des situations accueillies. De plus, nous avons privilégié un travail de coordination avec la FNSF qui a fait évoluer les orientations à hauteur de 10,3 %, alors qu'en 2020 il n'y en avait pas eu. Cela permet de favoriser les mises à l'abri par éloignement géographique rendu particulièrement nécessaire dans les situations de grave danger.

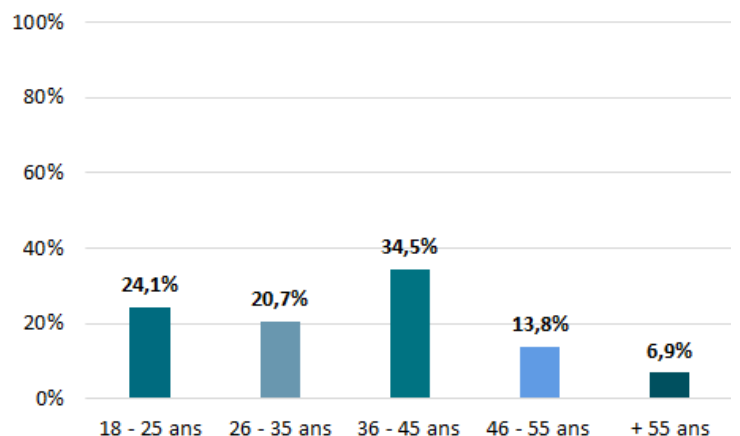
L'accroissement des publics accueillis entre 18 et 25 ans a plus que doublé, de 10,5 à 24,1%. Cet état de fait constaté s'explique par une information multipliée de nos actions sur le territoire, par la médiatisation et par les réseaux sociaux concernant les violences faites aux femmes. L'ensemble de ces facteurs induisent une facilitation pour ce public d'oser « ouvrir une porte ». Près de 80% des personnes accueillies ont moins de 45 ans, tout comme l'année passée.

La majeure partie des enfants accueillis avec leurs mères ont entre 3 et 10 ans, ce qui correspond à 66,7% du public. Au sein du CHRS FAS, ces enfants bénéficient d'un travail d'accompagnement spécifique. Nous considérons que les enfants sont, tout comme leurs mères, des victimes de violences directes ou indirectes. En plus de l'inscription scolaire, un travail d'accompagnement spécifique lié aux traumatismes vécus peut être mis en place. Ces difficultés étant parfois repérées pendant la scolarité, nous avons mis en place un travail de coordination avec les écoles.

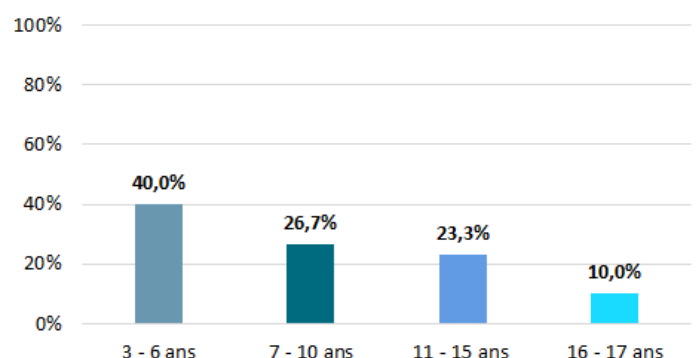
Origine de l'orientation



Âge des femmes hébergées



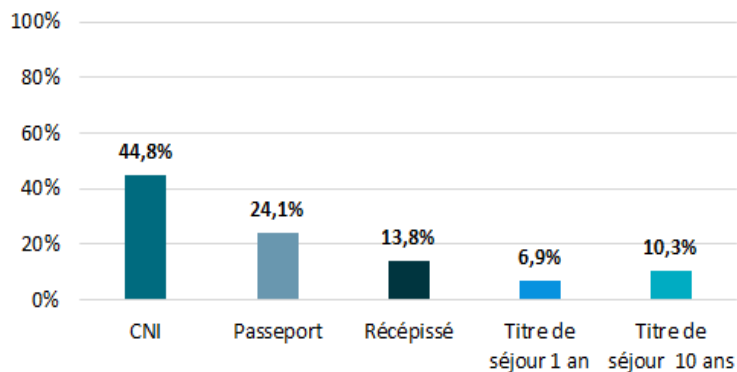
Âges des enfants hébergés



Composition familiale

	2021
Femmes sans enfant	55.2%
Femmes avec enfants	44.8%
avec un enfant	17.2%
avec deux enfants	10.3%
avec trois enfants	10.3%
+ de quatre enfants	6.9%
Enfants de plus de 3 ans	44,8%
Naissance durant l'hébergement	10,3%

Profil social

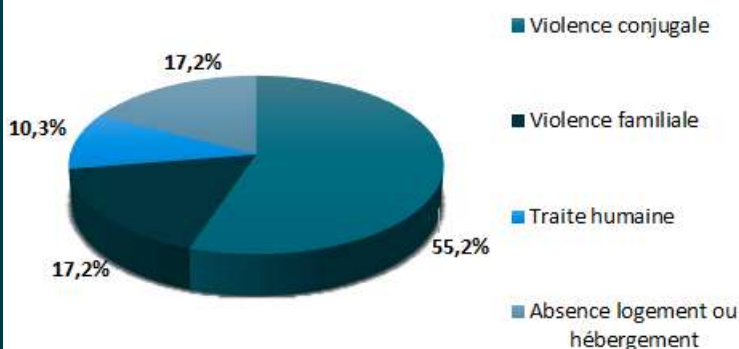


Aucune tranche d'âge n'est épargnée par les violences conjugales. Pour autant, le nombre de femmes accueillies sans enfant a fortement augmenté, de 36,8% l'année dernière à 55,2% cette année.

Comme évoqué précédemment, la tranche d'âge des 18/25 ans est majoritaire. Néanmoins la proportion des femmes avec enfants reste importante. Le choix de solliciter un hébergement, une mise à l'abri avec les enfants relève d'une prise de conscience importante de ces femmes quant aux risques encourus pour elles-mêmes et leurs enfants en restant au domicile.

Les nouveaux critères d'admissions imposés par les services de l'Etat ou de renouvellement des prises en charge en C.H.R.S. induisent qu'il n'y ait plus aucunes personnes sans un droit au séjour au sein du dispositif. De fait, nous constatons une augmentation significative de l'accueil de personnes françaises de 47,4% en 2020 à 68,9% en 2021. Les personnes étrangères accueillies avec un droit au séjour peuvent être bénéficiaire d'une protection Internationale avec le statut de réfugié, de la Protection Subsidaire ou avoir obtenu un titre de séjour suite à un union maritale qu'elle peuvent perdre suite à un divorce en lien avec le bénéficie d'une démarche

Motif principal déterminant de la demande



Situation au regard du logement

	A l'entrée	A la sortie
A la rue, squat	3,4%	0%
Hébergement urgence, hôtel	58,6%	27,8%
Sanitaire, médico-sociale, sociale, judiciaire	6,9%	0%
Logement autonome parc privé	3,4%	16,7%
Logement autonome parc public	6,9%	16,7%
Famille	13,8%	0%
Couple	3,5%	11,1%
Ami	3,5%	11,1%
Inconnu	0%	11,1%
Autres	0%	5,6%

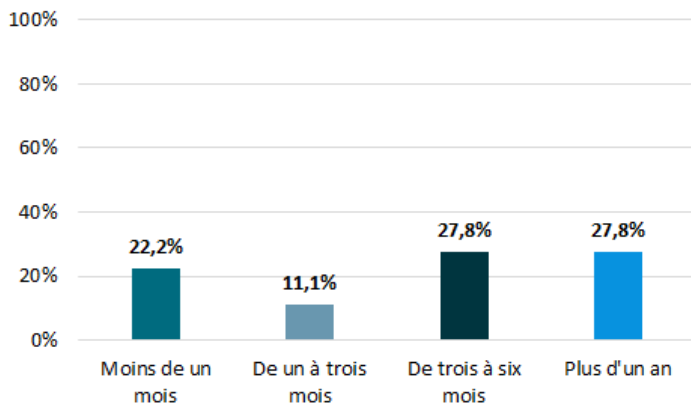
La violence conjugale est le premier critère d'entrée des personnes accueillies sur le dispositif, suivi par les violences familiales ou intrafamiliales, ce qui représente plus de 72% des violences cumulées. Il s'agit des raisons principales de la prise en charge proposée.

Néanmoins, nos missions sont également axées sur la vulnérabilité liée à la précarité sociale: perte ou absence de revenus qui peut induire l'absence de logement ou d'hébergement, à hauteur de 17% cette année. Le travail de partenariat avec AC-Sé perdue dans le cadre d'éloignement de personnes victimes de la traite des êtres humains pour 10,3%.

Malgré leur passage par l'hébergement d'urgence, 58,6% des femmes accueillies disposaient d'un logement avant leur arrivée au CHRS.

33,4% d'entre elles accèdent à un logement autonome après la régularisation de leurs droits sociaux. Ce travail de soutien à l'accès aux droits est particulièrement long en raison d'importants délais de traitement administratif.

Durée du séjour

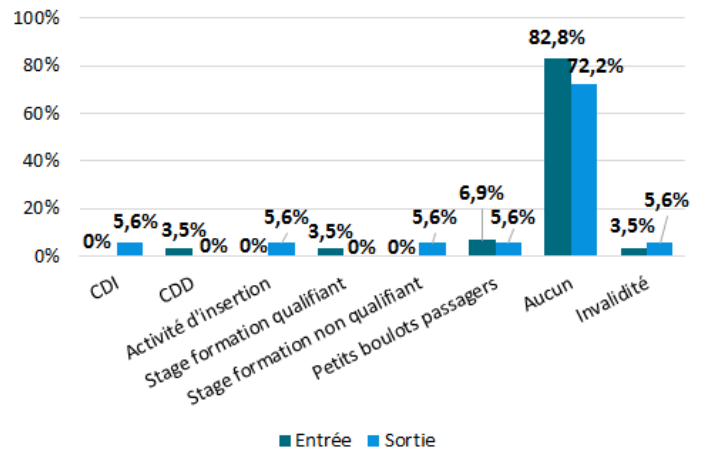


La durée moyenne de séjour en CHRS est d'un peu plus d'un an. La majorité des personnes accueillies rencontre parfois plusieurs problématiques sociales, ce qui nécessite une durée d'hébergement plus longue.

Parmi les 5 ménages dont la durée d'hébergement à durée plus d'un an, 4 d'entre-elles n'avaient pas de perspectives de sortie du CHRS suite à leur difficulté à maintenir un droit au séjour pérenne sur le territoire français.

3 des 4 ménages dont la durée d'hébergement à durée moins d'un mois sont repartis vivre au domicile conjugal. Ce phénomène est souvent repéré dans certaines situations de forte emprise liée aux violences.

Emploi



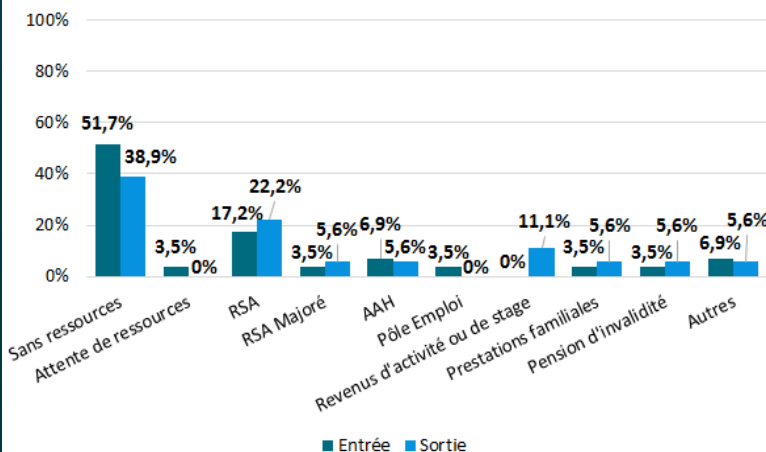
Comme repéré déjà depuis plusieurs années, à leur arrivée, la grande majorité des femmes hébergées est sans emploi.

L'accès à l'emploi et à la formation est un des grands axes de travail que nous proposons aux personnes accompagnées. 22% des personnes sortent du dispositif en ayant trouvé un emploi ou une formation qualifiante.

Pour cela, nous pouvons compter sur un fort tissu partenarial autour de l'emploi.

Nous constatons, trop souvent, que la problématique de la garde des enfants (en terme d'organisation et de financement) est un frein indéniable à l'accès à l'emploi ou à la formation pour certaines femmes.

Nature des ressources

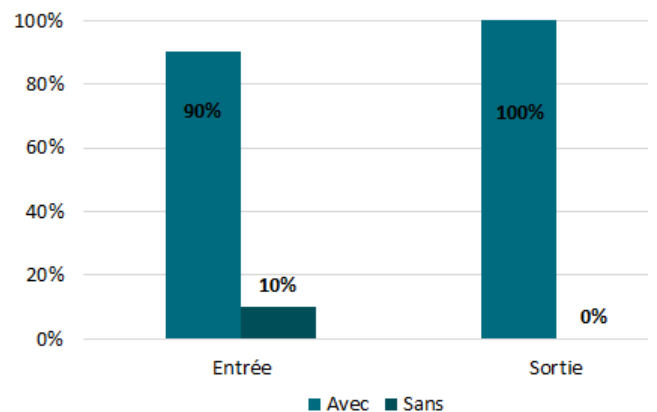


Un autre axe de notre accompagnement est de favoriser l'accès aux droits et aux ressources. Bénéficier de ressources individuelles est une priorité pour les personnes que nous hébergeons afin qu'elles gagnent en autonomie. Avoir la capacité de s'assumer financièrement est un vrai soulagement pour certaines d'entre elles.

Beaucoup se retrouvent sans ressources suite à leur séparation ou après avoir dénoncé les violences qui leur ont été faites.

4 d'entre elles avaient moins de 25 ans, étaient sans emploi et non-accompagnées autour d'un projet professionnel à leur entrée.

Couverture médicale



Nous repérons qu'en 2021, nous avons hébergé plus de personnes en situation d'handicap ou d'invalidité qu'auparavant. Il en est de même pour des personnes en âge de droit à la retraite.

Pour ces personnes, il a donc été nécessaire d'adapter notre accompagnement en fonction de leur état de santé et de leur capacité d'autonomie.

Ce constat implique de collaborer, en fonction des situations, avec certains partenaires comme : la sécurité sociale, les caisses de retraite, la MDPH, les services de tutelles ou encore certains professionnels de santé (infirmiers, médecins, kiné, psychologues, psychiatres...)

L'Aide au Logement Temporaire (ALT)

Objectifs

- Les logements conventionnés à l'ALT ont vocation à permettre l'accueil temporaire des personnes défavorisées sans logement dans des logements gérés par l'association. L'ALT est versée directement à l'organisme gestionnaire des logements. Le montant de cette allocation est fixé en fonction du type de logement (chambre individuelle, double, triple, F1, F2, F3, F4...) et de la zone où il est situé. Celui-ci ne couvrant pas en principe le prix du loyer et des charges, une participation est demandée aux résidents afin de couvrir le différentiel et les éventuels frais de gestion. Les orientations sont centralisées par le 115.

Missions

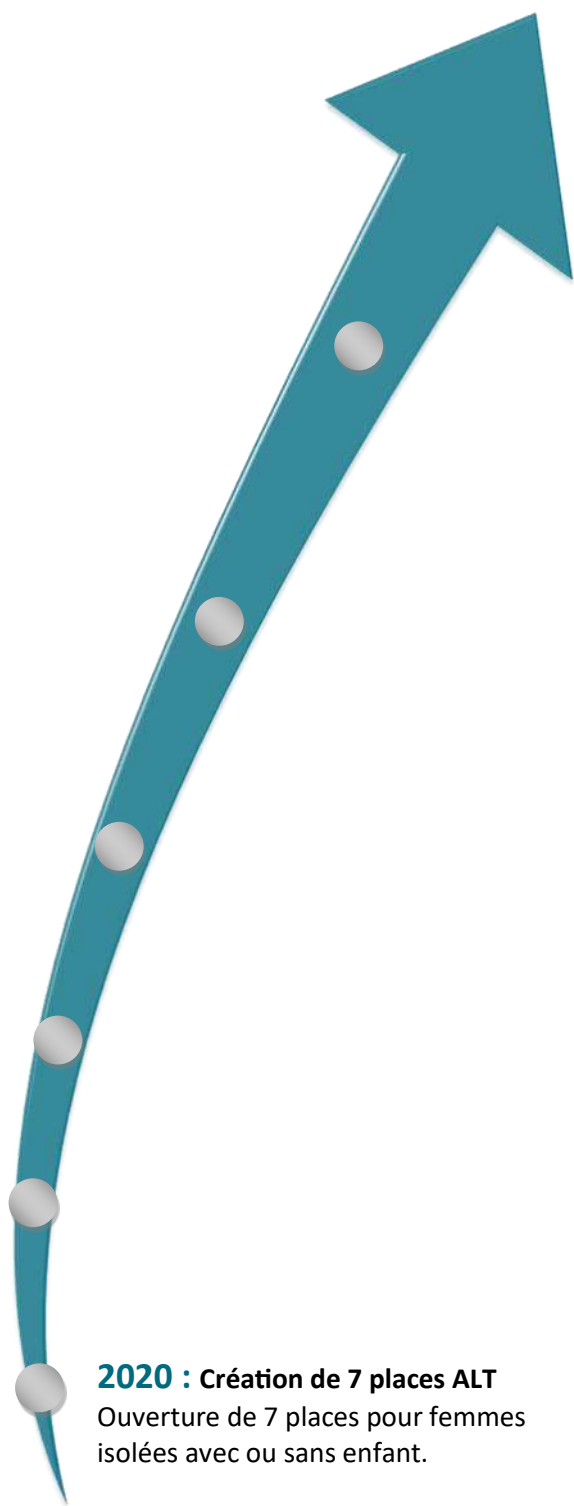
- Héberger des femmes avec ou sans enfants, majoritairement victimes de violences, confrontées à des situations d'exclusion, de précarité ou en perte de logement,
- Proposer un accompagnement éducatif et social afin de soutenir à la reconstruction d'un équilibre émotionnel et de trouver les moyens d'un retour vers l'autonomie sociale.

Public accueilli

Personnes défavorisées sans logement mais qui ont des ressources suffisantes pour payer un différentiel de loyer (RSA, AAH..) et dont la situation sociale ne justifie pas un accompagnement en CHRS.

Références Législatives

- Principalement les articles [L. 851-1 à L. 851-4](#), [R. 851-1 à R. 851-7](#) et [R. 852-1](#) du code de la sécurité sociale.
- Ordonnance n° 2019-770 du 17 juillet 2019 relative à la partie législative du livre VIII du code de la construction et de l'habitation ;
- Décret n° 2017-1472 du 13 octobre 2017 relatif à l'aide au logement temporaire (ALT1) ;



2020 : Création de 7 places ALT
Ouverture de 7 places pour femmes isolées avec ou sans enfant.

L'Aide au Logement Temporaire (ALT)

Le dispositif ALT

61%

de taux
d'occupation

- ↪ **7** places agréées
- ↪ **2555** nuitées théoriques
- ↪ **1562** nuitées réalisées

Du 1er au 31 décembre 2021

15

personnes hébergées



11



4

soit

11

ménages

- ↪ **1** adultes de 18 - 24 ans
- ↪ **9** adultes de 25 - 59 ans
- ↪ **1** adultes de 60 ans et plus
- ↪ **1** enfants de moins de 3 ans
- ↪ **3** enfants de 3 à 17 ans
- ↪ **2** adultes avec enfants
- ↪ **9** adultes sans enfants

Les entrées

12

personnes nouvelles

8 ménages nouveaux

L'Aide au Logement Temporaire (ALT)

Les sorties

12

**personnes sorties soit
8 ménages**

- ↪ Cumul de la durée de séjours : **1552** jours soit **52** mois
- ↪ Durée moyenne de l'hébergement : **129** jours soit **4,2** mois
- ↪ **0** personnes ont eu une durée de séjour < à 8 jours
- ↪ **2** personnes ont eu une durée de séjour entre 8 jours et 6 mois
- ↪ **10** personnes ont eu une durée de séjour > à 6 mois

Accès au logement

16%

**personnes sorties vers
le logement ordinaire
et le logement adapté**

- ↪ **2** personnes sorties vers le logement ordinaire
- ↪ **0** personnes sorties vers un logement adapté

Présents au 31/12/2021

3

**personnes présentes au
31/12 soit 3 ménages**

- ↪ Cumul des durées de séjours des personnes présentes au 31/12 : **365** jours soit **11** mois
- ↪ Durée moyenne de l'hébergement : **121** jours soit **3,9** mois

Indicateurs

L'Aide au Logement Temporaire en quelques chiffres...

Les places ALT ont été ouvertes en 2020, et n'ont eu de cesse d'évoluer au cours de cette année. En effet, au départ les places ALT étaient gérées par le 115 et les orientations également. Au cours de l'année 2021, la modalité d'orientation vers ce dispositif a changé. Aujourd'hui les orientations se font par la biais du SIAO Insertion.

Les demandes d'hébergement ont été principalement orientées par l'accueil de jour/intervention mobile avec 54.5% en comparaison avec le 115, qui arrive avec 18.2%. À ce moment là, les orientations ne se faisaient pas encore par le biais du SIAO.

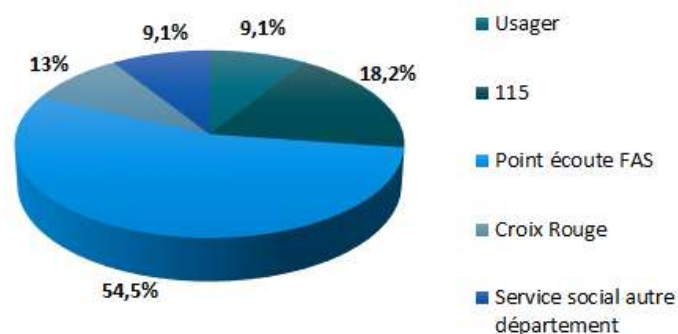
En effet, une orientation par l'accueil de jour ou l'intervention mobile du FAS permet une première évaluation sociale plus poussée afin de trouver une solution adaptée à la situation.

Ce nouveau dispositif demande une certaine stabilité financière. Contrairement aux autres dispositifs, la participation financière ne dépend pas des ressources. Sur l'ALT, la participation est fixe et est soit de 130 euros ou de 180 euros/mois, suivant l'appartement.

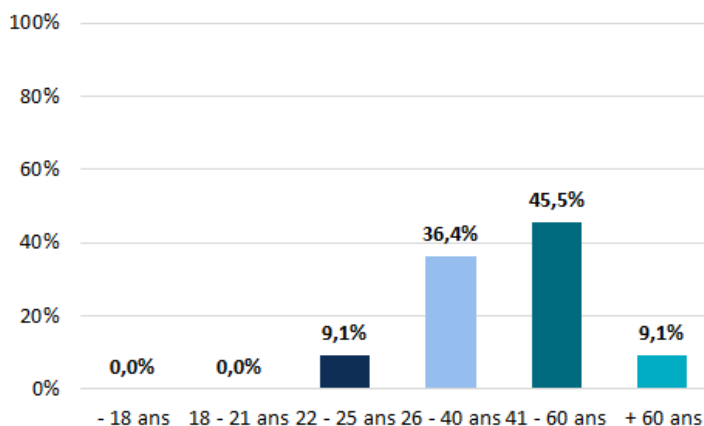
La majorité des femmes accueillies ont entre 41 ans et 60 ans. C'est le dispositif où l'âge des personnes est le plus élevé. Cette tranche d'âge relativement élevée s'explique par la nécessité de revenus stables. La deuxième tranche d'âge la plus importante est celle des 26-40 ans. Là encore, c'est à mettre en lien avec la stabilité financière, avec l'accès au RSA à partir de 25 ans.

Sur l'ALT, nous n'avons accueilli que 4 enfants. La majorité des femmes ayant entre 41 et 60 ans, elles n'ont, pour la plupart, que des enfants majeurs et autonomes. Certaines étaient encore en lien avec leurs enfants et étaient soutenues, d'autres au contraire étaient victimes de violences intrafamiliales parfois de leur enfant majeur.

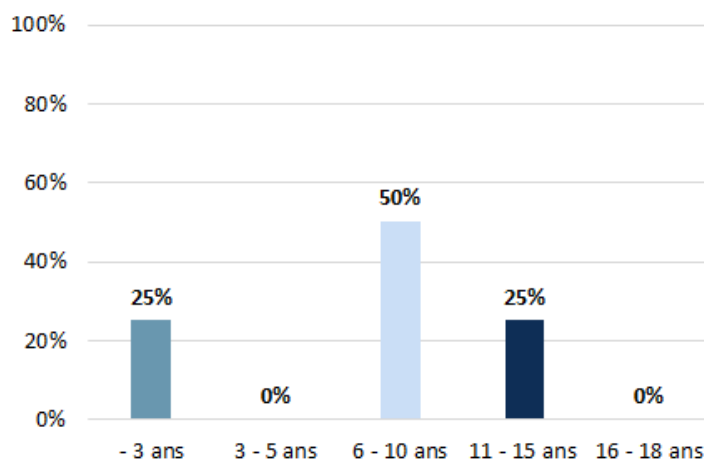
Origine de l'orientation



Âge des femmes hébergées



Âges des enfants hébergés



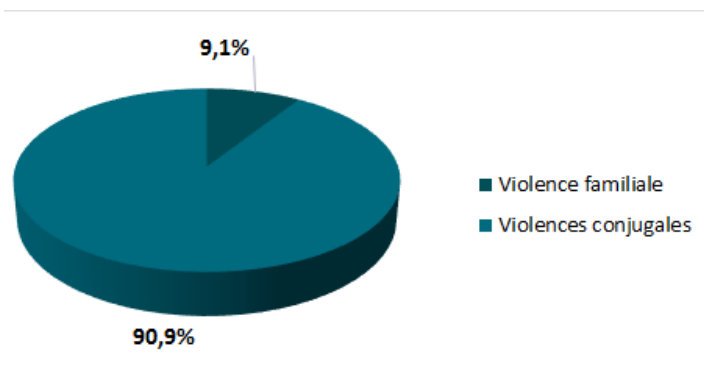
Composition familiale

	2021
Femmes sans enfant	81,8%
Femmes avec enfants	18,2%
avec un enfant	9,09%
avec deux enfants	0%
avec trois enfants	9,1%
+ de quatre enfants	0%
Enfants de plus de 3 ans	9,09%
Enfants de moins de 3 ans	9,09%

C'est en majorité des femmes seules qui ont été hébergées cette année sur ce dispositif. Comme nous l'avons constaté, les femmes ayant pour la majorité entre 41 et 60 ans. Pour certaines d'entre elles, leurs enfants majeurs étaient parfois auteurs des violences. Ces chiffres expliquent qu'il y ait une minorité de femmes avec enfants de plus ou moins trois ans.

Nous avons accueilli en 2021 une seule dame avec trois enfants et deux dames avec un seul enfant.

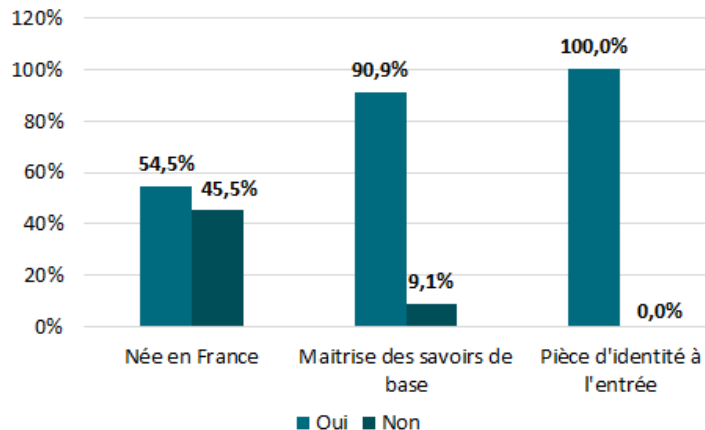
Motif principal déterminant de la demande



Tout dispositif confondu, le motif principal, pour l'année 2021, reste les violences conjugales avec 90,9% des demandes.

L'accompagnement que nous proposons lors de l'hébergement sur le dispositif ALT, nous permet d'aborder les violences conjugales. La prise en charge est relativement courte. Nous essayons donc rapidement de réorienter les femmes vers d'autres services comme l'accueil de jour et le CMP. Le but de ces orientations est de pérenniser la prise en charge au delà de l'hébergement dans nos services.

Profil social

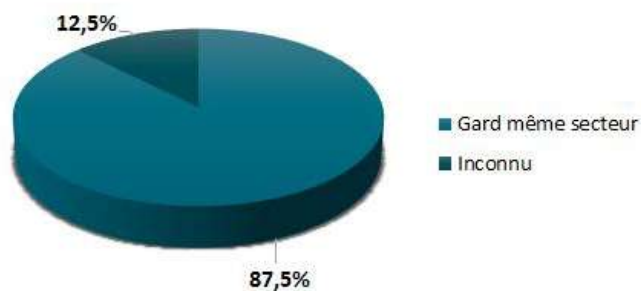


Ce sont principalement des femmes nées en France et possédant une pièce d'identité française qui sont hébergées sur ce dispositif pour 54,5%.

Malgré une importante distinction entre les deux profils sociaux, nous constatons que 90,9% maîtrisent les savoirs de base contre 9,1%.

Cela signifie que sur ce dispositif, les personnes nées à l'étranger ont pu bénéficier soit d'une scolarité ou d'une formation dans leur parcours de vie.

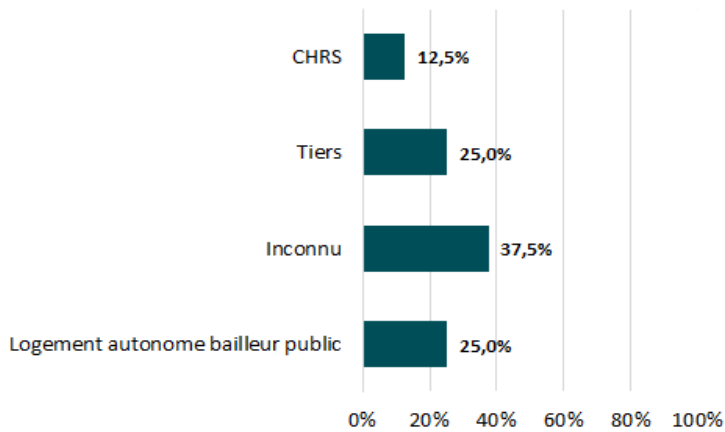
Sortie vers le département - Région - Pays



Avec une durée moyenne de séjour de 6 mois à 1 an, les personnes font le choix d'une installation définitive sur la région. Certaines d'entre elles viennent déjà du Gard et ne souhaitent pas le quitter. D'autres, ayant créé des repères à leurs arrivées, décident de rester sur le territoire.

Pour les 12,5% restant, il s'agit soit, de départ précipité sans explications, soit d'un souhait de départ élaboré. En effet, une des personnes accueillies a souhaité retourner vivre dans la région où elle habitait précédemment.

Situation au regard de l'hébergement à la sortie



Une femme et trois enfants ont été orientés vers le CHRS.

Deux personnes ont été hébergées chez des tiers.

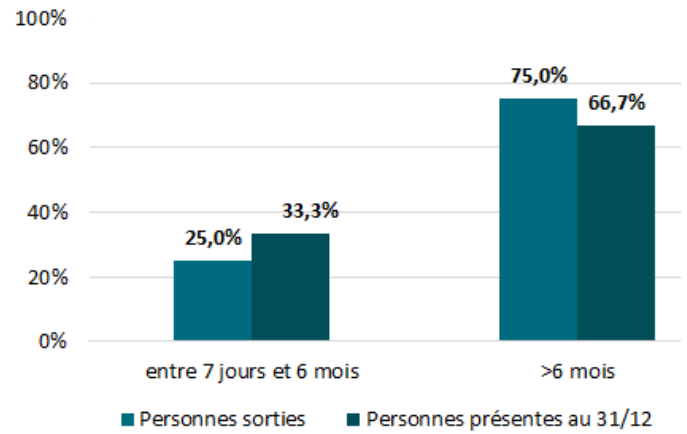
Une personnes est partie sans donner d'explications et sans nous informer de ses choix.

Deux personnes ont été exclues pour de graves manquements au règlement de fonctionnement.

Deux personnes ont accédé au logement privé et une autre vers un logement social.

Une personne est retournée à son domicile, après l'éviction de l'auteur des violences.

Durée de séjour

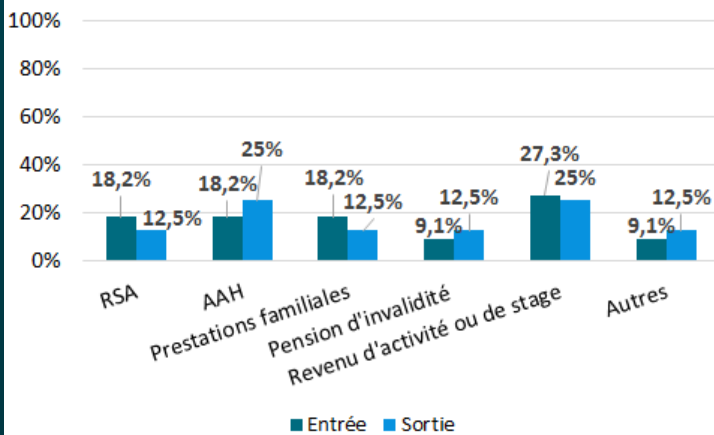


Aucune personne n'est restée moins d'une semaine.

Le contrat de séjour n'est que d'un mois sur l'ALT. Pour autant, la majorité des personnes est restée plus de 6 mois.

Nous priorisons la construction d'un projet pour ces personnes plus qu'une réorientation rapide sur un autre dispositif.

Nature des ressources



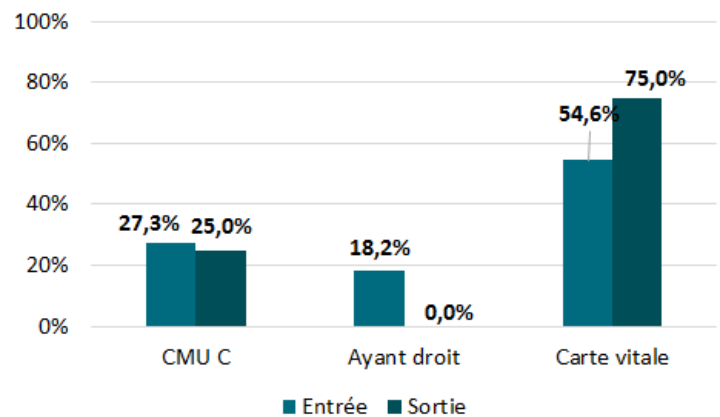
La particularité de ce dispositif réside dans le fait que chaque personne accueillie dispose de revenus stables à l'entrée.

Nous constatons que la nature des ressources est variée.

Cette année, 27,3% des femmes perçoivent des revenus d'activité ou de stage lors de leurs entrées.

Nous remarquons que le travail d'accompagnement mené, en mutualisant les possibilités d'intervention des autres dispositifs, permet aux femmes accueillies de faire valoir leurs droits et ainsi obtenir une ressource principale et/ou complémentaire.

Couverture médicale



Toutes les personnes entrées avaient une couverture sociale.

Les 18,2% qui étaient ayants droit à leurs entrées ne l'étaient plus à la sortie. Ces femmes ont déclaré une séparation auprès de la sécurité sociale et ont ouvert des droits individuels.

Nous observons de facto que lors de l'entrée, 55% des femmes ont une carte vitale et 75% en bénéficient à la sortie. Les autres sont dans l'attente de l'obtenir, après leur départ.

L'Hébergement des femmes avec enfants de moins de trois ans

Objectifs

L'accueil des familles en besoin d'hébergement est une responsabilité partagée entre l'Etat et le Département: l'Etat finance des Centres d'Hébergement et de Réinsertion sociale CHRS tels que ceux gérés par les associations. Le Département intervient, lui, au titre de sa mission de protection de l'enfance et se doit d'accueillir les femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de trois ans, ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique.

Par convention, Le conseil départemental, Le CDAF et l'association La Clède s'engagent dans le respect de cet objectif commun.

Missions

L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des femmes enceintes et des parents avec enfants dont un de moins de trois ans, s'appuient sur les compétences et les outils spécifiques développés par l'association, notamment en termes d'hébergement, d'insertion et d'accompagnement socio-éducatif. L'enfant accueilli reste sous la responsabilité du parent ayant l'autorité parentale.

Public accueilli

Femmes enceintes et femmes avec enfants dont un de moins de trois ans.

Références Législatives

Depuis 2007 à la demande de l'Etat, autorité de tutelle, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ne peuvent plus accueillir les parents avec enfants de moins de trois ans, sauf conventionnement expresse entre les CHRS et le Département.

En 2009 le Département du Gard a sollicité le Centre Départemental d'Accueil des familles, établissement public social et les associations La Clède et Association Gardoise Femmes Accueil Solidarité (AGFAS), à Alès pour construire un dispositif technique et financier permettant l'accueil et l'accompagnement des femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de trois ans, ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique.

Article L221-2 et l'article L222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs à l'accueil des jeunes majeurs, des femmes enceintes, des mères et de leurs enfants.

2019 : formation collective sur le droit des étrangers

2017: formation collective « Travail social et prostitution »

2015 : Engagement en partenariat avec les bénévoles du club Soroptimist d'Alès

2014: Signature et regroupement des deux conventions Clède/AGFAS

2012 : Signature de la deuxième convention

2009 Signature de la convention avec l'AGFAS

L'hébergement des femmes avec enfants de moins de trois ans

Le dispositif CDA7

119 %
de taux
d'occupation

- ↪ **10** places agréées
- ↪ **3650** nuitées théoriques
- ↪ **4337** nuitées réalisées

Du 1er au 31 décembre 2021

23

personnes hébergées



11

- ↪ **2** adultes de 18 - 24 ans
- ↪ **9** adultes de 25 - 59 ans
- ↪ **0** adultes de 60 ans et plus



12

- ↪ **12** enfants de moins de 3 ans
- ↪ **0** enfants de 3 à 17 ans

soit

11

ménages

- ↪ **11** adultes avec enfants
- ↪ **0** adultes sans enfants

Les entrées

10

nouvelles personnes

- ↪ **5** ménages nouveaux

L'hébergement des femmes avec enfants de moins de trois ans

14

**personnes sorties soit
7 ménages**

Les sorties

- ↪ Cumul de la durée de séjours : **5200** jours
soit **167** mois
- ↪ Durée moyenne de l'hébergement **371** Jours
soit **12** mois
- ↪ **2** personnes ont eu une durée de séjour < à 8
jours
- ↪ **4** personnes ont eu une durée de séjour entre
8 jours et 6 mois
- ↪ **8** personnes ont eu une durée de séjour > à 6
mois

Accès au logement

14%

**personnes sorties vers
le logement ordinaire
et le logement adapté**

- ↪ **2** personnes sorties vers le logement ordinaire
- ↪ **0** personnes sorties vers un logement adapté

Présents au 31/12/2021

9

**Personnes présentes au
31/12 soit 4 ménages**

- ↪ Cumul des durées de séjours des personnes
présentes au 31/12 : **2639** jours soit **85**
mois
- ↪ Durée moyenne de l'hébergement : **293** jours
soit **9,5** mois

Indicateurs

Les femmes avec enfants de moins de trois ans en chiffres...

Nous constatons que le partenariat avec le service social départemental représente 18,2% des orientations.

Les liens de fonctionnement entre les services d'accueil de jour et d'hébergement d'urgence dédiés permettent d'accueillir 45,5% des personnes. Dans ce cas, c'est le travail de partenariat avec le CDAF puis l'ASE qui permet d'héberger ces familles dans le cadre d'une prise en charge adaptée.

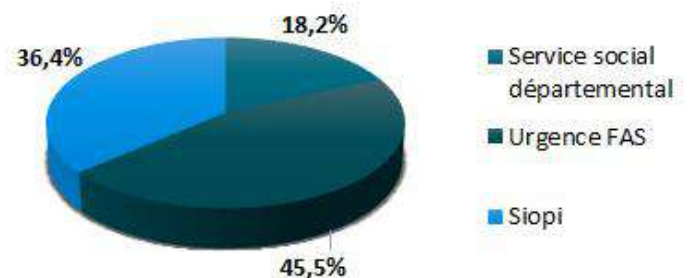
Comme les années précédentes, nous avons majoritairement accueilli des femmes âgées de 26 à 35 ans.

En revanche, nous observons une légère baisse pour la tranche d'âge des femmes de 18 à 25 ans.

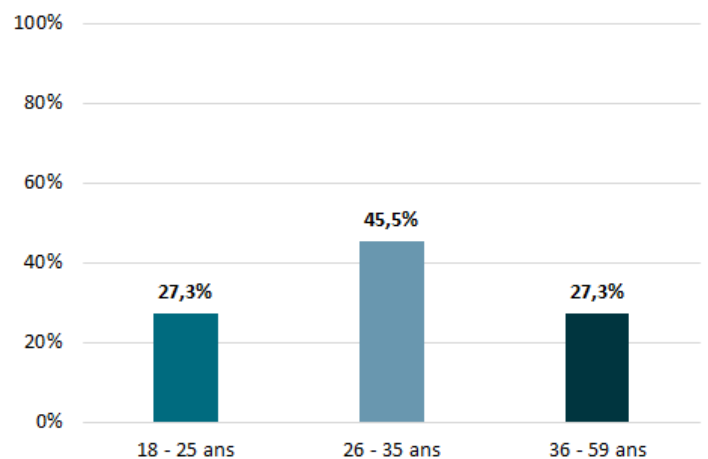
Sur les 11 ménages hébergés cette année :

- 1 femme est arrivée enceinte et a accouché courant 2021,
- Parmi les femmes hébergées, 3 avaient déjà des enfants de plus de trois ans.
- Parmi les 11 ménages, 3 dames avaient des enfants dans leur pays d'origine.

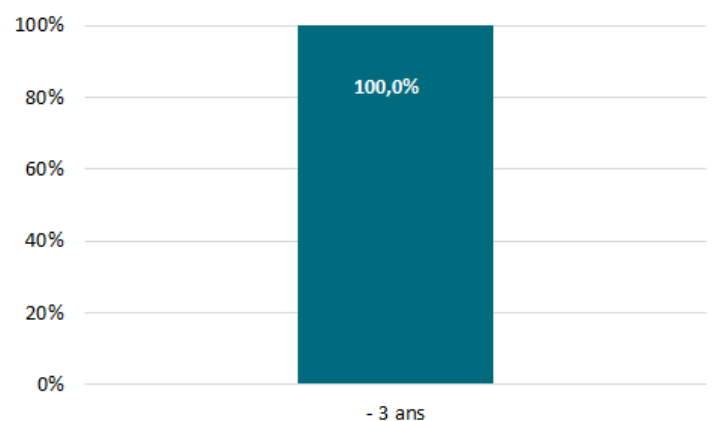
Origine de l'orientation



Âge des femmes hébergées



Âge des enfants hébergés



Composition familiale

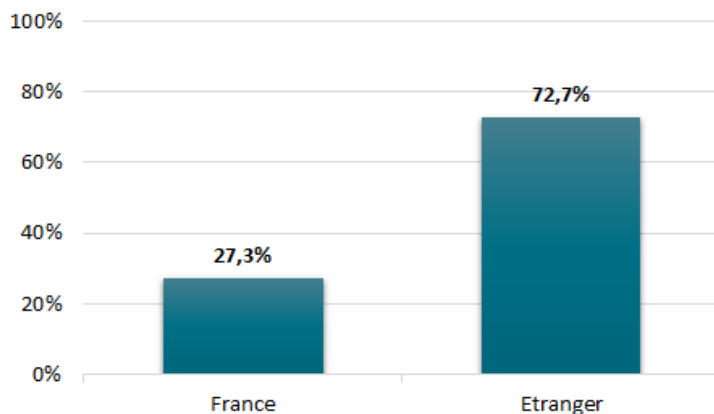
	2021
Femmes avec enfants	100%
Avec enfants de moins et de plus de 3 ans	18,2%
Avec enfants de moins de 3 ans	81,8%
avec un enfant	72,7%
avec deux enfants	18,2%
+ de quatre enfants	9,1%

En 2021, nous avons accompagné 3 femmes ayant été contraintes de quitter certains de leurs enfants pour se protéger des violences de leur conjoints en les confiant notamment à des membres de leur famille. C'est un acte très douloureux qui renforce le traumatisme des violences.

Notre soutien, par un accompagnement social et éducatif spécialisé, est nécessaire auprès de ces femmes pour qu'elles puissent se reconstruire dans un projet d'avenir.

Elles sont partagées entre leur vie actuelle et leur vie laissée au pays d'origine.

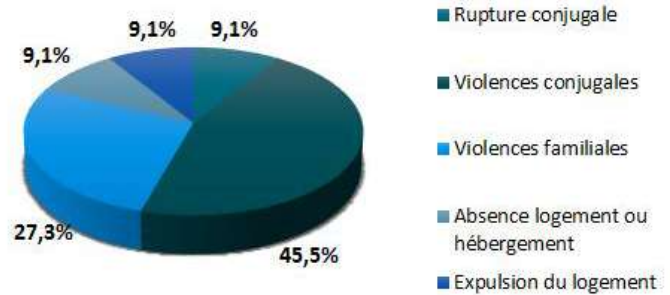
Lieu de naissance



Sur les 11 ménages hébergés, 3 étaient de nationalité française et 8 de nationalité étrangère. Parmi elles, 3 seulement étaient en situation irrégulière au regard du séjour en France. La régularité de leur situation administrative impacte directement sur l'avenir et les perspectives de sortie. Une seule personne a pu régulariser sa situation administrative. En revanche, une personne n'a pas obtenu de renouvellement de son droit au séjour.

Malgré l'instruction ministérielle du 23/12/21, beaucoup de femmes qui partent du domicile, pour se mettre à l'abri des violences qu'elles subissent, se retrouvent en situation irrégulière.

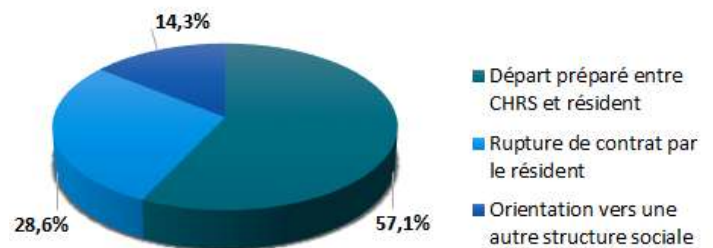
Motif de la demande



Les violences subies par les femmes hébergées restent le motif principal d'admission qui nécessite tant une mise à l'abri qu'un accompagnement social et éducatif spécialisé.

Ces violences peuvent se décliner en différentes catégories. Si cette année encore, les violences conjugales restent et demeurent majoritaires, les violences familiales représentent 27,3% des motifs d'accueil. Il s'agit de violences émanant de l'entourage familial hors conjoint et provenant la plupart du temps des enfants. Cela ajoute une sorte de conflit de protection en plus du traumatisme lié à l'emprise.

Conditions de sortie



La grande majorité des sorties est une concrétisation du projet personnalisé, élaboré avec ces personnes. Toutefois, 2 femmes ont mis un terme à leur contrat sans préparations avec l'équipe éducative. Il nous semblait nécessaire, malgré ces départs précipités, qu'elles puissent trouver du soutien auprès d'un nouvel interlocuteur et nous sommes donc restés à leur disposition.

Le partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) nous a permis d'éloigner 2 ménages afin de les mettre en sécurité dans une autre région.

Une seule femme a dû intégrer le dispositif d'urgence en raison des trois ans de son dernier enfant et de l'absence de droit au séjour.

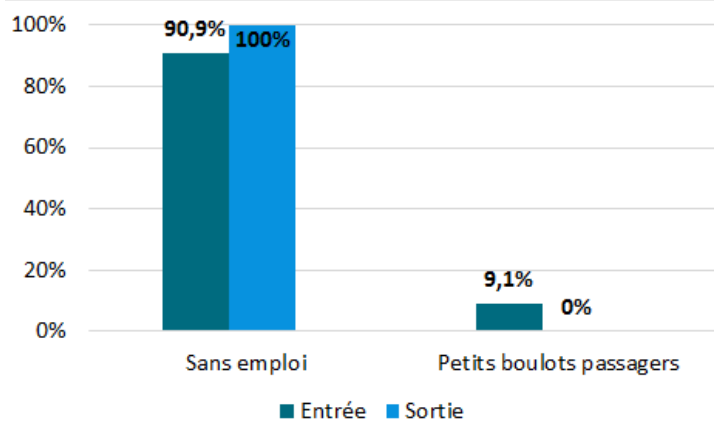
Situation au regard du logement

	A l'entrée	A la sortie
Hébergement d'urgence, hôtel	81,8	14,3%
Sanitaire, médico-social, social, judiciaire	9,1%	0%
Logement temporaire (ALT, rés. sociale)	0%	28,6%
Logement autonome Parc public	0%	14,3%
Logement autonome Parc privé	9,1%	0%
Famille	0%	14,3%
Couple	0%	14,3%
Inconnu	0%	14,3%

En 2021, à la différence des autres années, certaines sorties ont été dirigées vers des solutions d'hébergements d'urgence. Aussi, si nous constatons cette évolution, celle-ci est à mettre en lien, du moins partiellement, avec l'obligation pour les dames accueillies, dans le cadre d'une prise en charge articulée avec les services de l'état au sein de notre dispositif CHRS, de présenter une régularité de leur droits au séjour.

Enfin, la précarité des personnes hébergées et l'exigence des bailleurs, rendent difficile l'accès au logement autonome.

Situation au regard de l'emploi

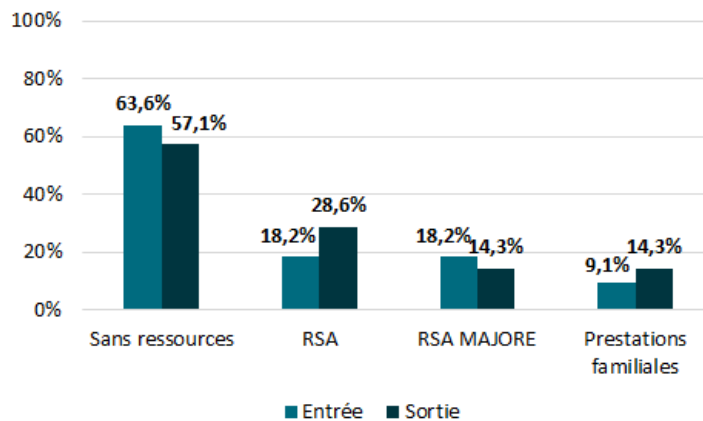


Peu de personnes hébergées peuvent prétendre à un emploi. La plupart ont besoin de se reconstruire et ce n'est pas toujours possible dans l'immédiateté.

De plus, ce dispositif accueille des femmes avec des enfants de moins de trois ans. Elles ne trouvent pas toujours des dispositifs pour la garde de leurs enfants et n'étant pas scolarisés, cela vient freiner l'accès à l'emploi.

Parmi toutes les dames sorties, aucune ne travaillaient. Cette donnée vient expliquer la différence des pourcentages entre l'entrée et la sortie.

Nature des ressources



Sur 7 ménages sortis du dispositif, 4 n'ont pas obtenu de droits au séjour et ne peuvent prétendre au droit commun.

Pour celles qui sont en situation régulière, une partie de l'accompagnement se focalise sur l'ouverture des droits et l'accès aux ressources.

Lorsque ces femmes arrivent, elles ont souvent des droits en tant « qu'ayant droit » et nous travaillons la possibilité d'avoir des droits désolidarisés.

Seuls 42,9% des ménages sortants ont des ressources.

Soutien à la parentalité et partenariat

Tous les ménages accueillis ont été orientés et accompagnés vers la Protection Maternelle Infantile.

L'association a fait le choix de positionner une monitrice éducatrice sur les missions de maîtresse de maison, ce qui nous permet d'avoir un regard particulier lors des interventions dans les appartements ou lors d'accompagnements spécifiques. Elle nous alerte en cas de difficultés ou d'améliorations repérées et est en capacité d'intervenir directement le cas échéant.

Le croisement de nos observations vont permettre d'orienter les personnes vers des dispositifs adaptés, notamment la PMI. Cette orientation leur donne l'opportunité d'avoir des réponses à leurs questions sur l'évolution de l'enfant mais également des conseils par rapport à leur rôle de mère.

Nous avons développé un solide travail partenarial avec l'association des SOROPTIMIST. En effet, elles ont pu être un fort soutien pour les femmes avec des enfants en bas âge. En tant que bénévoles, elles jouent un apport réconfortant et sécurisant permettant de soutenir le travail d'accompagnement social et éducatif assuré par les professionnels.

Un regard sur...



La formation au sein du CHRS FAS

La veille professionnelle et l'inscription dans la formation sont des objectifs importants au sein du CHRS FAS. Comme tout professionnel du secteur social, nos pratiques sont continuellement amenées à évoluer et à être questionner. Il est primordial de se tenir informé des nouvelles mesures et obligations légales, des orientations portées par nos fédérations, des nouveaux dispositifs mis en place et nouvelles structures qui se créent sur le territoire.

Au sein de l'équipe, la veille se fait à deux niveaux: personnelle et collective. Ce peut-être une seule personne qui s'intéresse à un sujet et ira se former, se renseigner et se tenir informer. Cela peut aussi être des temps de formations organisés par l'employeur à la demande du salarié ou dans l'intérêt des services concernés par un sujet. Nous ne participons pas tous aux mêmes formations, parfois par choix et d'autres par opportunité. Néanmoins, nous prenons le temps de transmettre les informations et les compétences acquises. Pendant nos réunions d'équipe ou durant les réunions du pôle hébergement, chaque personne qui a participé à une formation, un colloque ou tout autre temps de veille professionnelle, fait un retour sur les éléments qui lui semble importants et pertinents de mutualiser dans le cadre de nos missions.

La formation professionnelle

Cette année encore, nous avons participé à plusieurs temps de formations. Chaque formation portait sur un thème différent, ci-après quelques-unes des formations auxquelles les membres de l'équipe ont participé : « **Être humain, vivre ensemble** » ; « **prévention et gestion des situation des crises** » ; « **l'ADIL et le rôle du SIAO** » ; et « **la participation des usagers** ». Chacune de ces formations a été l'occasion d'apprendre de nouvelles connaissances ou d'approfondir des notions déjà connues. Nous avons également pu participer à une journée d'étude organisée par le CIDFF sur le thème **des enfants « co-victimes » de violences conjugales**.

Un des membres de l'équipe a également participé à un séminaire organisé par l'association Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (ALC) avec laquelle nous avons une convention, dans le cadre de leur dispositif Ac-Sé (accueil sécurisé). Cette convention nous engage à prendre en charge une femme par an, sur notre dispositif d'urgence, « victime de traite des êtres humains ». Dans ce cadre, nous sommes conviés une à deux fois par an à participer à un séminaire. C'est l'occasion d'approfondir chaque année nos connaissances sur les réseaux de prostitution organisés et les conséquences pour les

femmes. Mais c'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres professionnels qui travaillent dans des structures similaires et accueillent le même public que nous. Nous pouvons croiser nos regards et échanger sur nos pratiques. Ce qui nous permet également de questionner nos fonctionnements et de les adapter si cela nous semble pertinent. Les séminaires permettent aussi d'agrandir notre réseau sur le niveau national.

La formation des stagiaires

En ce qui concerne la formation, ce n'est pas seulement celle de l'équipe qui nous importe. Former les futurs professionnels et sensibiliser toutes personnes qui le souhaitent sur les violences faites aux femmes et notamment, les violences conjugales est une part primordiale de notre travail. Cette année encore nous avons accueilli des stagiaires :

En Juin, nous avons accueilli, une Monitrice éducatrice en deuxième et dernière année de formation, qui effectue au sein de notre équipe son dernier stage, aussi appelé stage à responsabilités sur une période de huit mois. Nous avons également accueilli une stagiaire dans le cadre de son CAFERUIS, sur une période de six mois. Le regard du stagiaire nous permet aussi de nous remettre en question. En effet, celui-ci est nouveau, il nous permet de prendre du recul sur nos actions de tous les jours qui deviennent peu à peu une routine. Nous sommes également très vigilants à ce que le stage se passe bien. C'est-à-dire que les stagiaires trouvent leur place dans l'équipe et ont l'espace suffisant pour poser des questions et apprendre à être un professionnel.

Nous avons également accueilli d'autres personnes dans des cadres différents. Une personne en cours de reconversion professionnelle qui est venue faire une immersion de 2 jours sur notre service. Ainsi qu'un membre de la police municipale d'Alès, en formation, qui a lui aussi réalisé deux journées d'immersion sur le service.

Sur le service de l'accueil de jour, qui se trouve dans les mêmes locaux et avec qui nous travaillons au quotidien, nous accueillons une apprentie éducatrice spécialisée en troisième et dernière année de formation.

Bien que chaque personne qui soit venue en stage ou en immersion dans le service puisse avoir un référent, nous partons du postulat que c'est une question d'équipe. Tout le monde est vigilant, prend le temps d'expliquer et

montre comment fonctionne le service. C'est un choix qui a été fait ainsi, car il permet à la personne en formation de croiser les manières de faire et de construire sa propre identité professionnelle à partir de plusieurs exemples et expériences. Pour autant, l'accueil de toutes ces personnes nous demande une grande adaptabilité et disponibilité.

Un service en mouvement

Au cours de cette année, il y a eu beaucoup de mouvements au sein de l'équipe du CHRS FAS. En 2020, un collègue a changé de poste et a été remplacé par une nouvelle collègue. Puis en 2021, il y a encore eu des mouvements, une collègue s'est vu proposer le poste de maitresse de maison vacant, ce qui a impliqué un recrutement. Depuis juin, un de nos collègues a dû être en arrêt maladie. Son remplacement a nécessité trois personnes différentes, qui sont restées sur des périodes plus ou moins longues. Il faut ajouter à cela des mouvements en interne au sein de l'équipe, c'est-à-dire des changements de postes. Tous ces mouvements sont riches et habituels dans toute équipe. Néanmoins, ces mouvements impactent l'équipe présente et peuvent fragiliser l'équilibre de celle-ci. Il nous faut être vigilant. Les analyses des pratiques avec un intervenant extérieur permettent de travailler sur ces moments charnières.

La formation auprès de nos partenaires

Conjointement avec l'équipe de l'accueil de jour pour personnes victimes de violences, nous sommes intervenus dans le cadre de sensibilisations sur la question des violences conjugales. Nous avons fait une intervention au sein de l'IFSI pour les aides-soignants en formation, au sein de l'association RAÏA pour un échange sur ce thème et présenter nos services et actions. Nous sommes aussi intervenus auprès de l'Espelido et du SIOPI qui sont deux structures qui accueillent des femmes victimes de violences et cherchent à approfondir leurs connaissances et leurs modalités d'intervention. Ce sont toujours des moments riches et intéressants. Nous sommes aussi intervenus au sein de l'IFME de Nîmes et des élèves en formation de première année, toutes filières confondues (ME, ES, ASS, EJE), pour présenter le CHRS FAS et ses spécificités d'accompagnement des publics.

La mise en sécurité: la Fédération Nationale Solidarité Femmes

La Fédération Nationale Solidarité Femmes est une association française créée en 1981 qui lutte contre les violences faites aux femmes. Grâce à son réseau d'associations spécialisées, la FNSF propose plusieurs dispositifs pour mettre à l'abri les femmes avec ou sans enfants victimes de violences.



L'association La Clède fait partie de ces 73 associations adhérentes à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) afin de mettre à l'abri par un éloignement géographique de femmes en grand danger. Depuis sa création, l'association ne cesse de développer ses partenariats afin de faciliter l'accès au logement des femmes victimes de violences. Tout au long de l'année 2021, en tenant compte de la crise sanitaire et de la complexité des démarches à distance, nous avons pu accueillir trois personnes orientées par la FNSF et effectué trois demandes d'éloignement géographique.

Chaque demande d'éloignement géographique nécessite un lien fréquent entre la structure d'orientation et notre service. La recherche d'information complémentaire, la compréhension de la gravité du danger, le parcours de vie de la personne, sont des éléments importants pour accueillir ces femmes dans les meilleures conditions possibles.

Lorsque la nécessité d'accueillir une femme victime de violences via une demande FNSF se présente, un échange à distance autour d'une rencontre préalable à l'accueil est mis en place avec la personne. Le but est de permettre à la personne concernée par cette demande de nous questionner sur le fonctionnement du service et de l'aider à se projeter dans un nouveau cadre de vie. Il arrive que, sur cette partie de notre échange, les femmes sont réticentes à l'idée de partager un hébergement. Le choix d'un éloignement géographique n'est pas facile pour la personne, ni pour le professionnel qui l'accompagne. L'organisation est réfléchi, précise et préparée en équipe.

Le CHRS FAS a donc sollicité la FNSF à trois reprises cette année. La réflexion de partir varie selon le parcours de vie des femmes.

En général, une demande d'éloignement est rapidement décidée. L'idée de quitter le département est parfois mûrement réfléchi avant d'être partagée avec nous. Leur crainte est telle qu'elles ne prennent même plus le risque de sortir seule de l'hébergement. Notre accompagnement sera plus important à ce moment-là, afin de pouvoir pousser une réflexion commune et aider cette personne à faire un choix. La place des enfants dans cet éloignement n'est pas négligeable. En situation de violences conjugales, ils sont directement victimes ou co-victimes des violences. Cela peut induire une forme de conflit de protection qui perturbe la réflexion d'un départ des mères ou favorise le risque d'un retour au domicile par sentiment de culpabilité nourri par le phénomène d'emprise. Ces femmes se retrouvent seules, loin de tout réseau familial ou amical, avec des questions plein la tête. Le retour au domicile est souvent appuyé par une pression familiale et l'emprise qui perdure. Le désenchantement est violent lorsqu'elles arrivent dans un nouvel environnement géographique et la perspective d'une nouvelle vie est difficile à imaginer à cet instant précis.

Lors de ces trois accueils en 2021, le constat est identique. Il nous renvoi à la complexité que rencontrent ces femmes à quitter un département, des proches, des habitudes et de devoir reconstruire une nouvelle vie ailleurs. Une seule de ces femmes est encore présente sur notre CHRS et continue sa reconstruction loin des violences. Pour les deux autres personnes, il y a eu un retour au domicile, dont un

départ précipité sans explications.

Cette année, une convention nationale a été signée entre la SNCF et la FNSF afin de faciliter les déplacements nationaux. Cette nouveauté de prise en charge apporte une amélioration supplémentaire à notre organisation. Un protocole explicatif a été élaboré avec les démarches à suivre lors des réservations des billets de train. Un souci de moins! Les femmes avec des revenus bénéficient également de cet avantage.

Une orientation vers un éloignement est une étape douloureuse pour ces femmes. Un lien d'accompagnement fort est souvent créé avec notre équipe, une relation de confiance aussi, qui favorisent l'échange et nous permet de travailler avec précision. Néanmoins le travail de préparation au départ, quand bien même celui-ci est rendu nécessaire, et la séparation restent des étapes difficiles.

Leurs sensibilités, leurs émotions, leurs incompréhensions face à ce qui leur arrive, nous font vivre des moments marquants. Même si la séparation est préparée, l'impact est violent. Vivre un départ avec tout le stress, l'angoisse que cela engendre reste un moment inoubliable pour tous.

Pour avoir une vision générale d'un accompagnement d'une femme victime, il faut le vivre à chaque étape pour comprendre l'enjeu et ses conséquences. L'implication du professionnel par la mise en œuvre d'une relation de confiance favorise les valeurs d'écoute et de respect de toutes personnes accompagnées. Cette relation est consolidée par la confiance avec pour finalité l'amélioration de leur situation.

La bienveillance, le soutien, l'attention ont des effets positifs à la fois pour elles mais également pour nous. Nous avons fait le choix, après un départ préparé, de poursuivre l'accompagnement à distance afin d'éviter une séparation brutale. Un accompagnement hors les murs qui nécessite un travail de partenariat. Encore aujourd'hui, quelques mois après leur éloignement géographique, nous sommes contactés par des femmes qui ont été hébergées sur l'un de nos dispositifs. A l'inverse, il nous arrive de prendre des nouvelles de ces femmes et de leur vie loin des violences lorsqu'elles ont demandé le maintien de ce lien et que cela nous paraît opportun. Nous laissons toujours aussi une porte

ouverte aux personnes pour nous contacter au besoin. Les relations créées, les confortent dans l'échange, même à distance. Naturellement et avec le temps, ce lien reste dans les mémoires comme l'élément ayant permis un nouveau départ.



Comment redynamiser un quotidien et recréer du partage après la crise sanitaire ?

Depuis sa création, notre association est vectrice de solidarité et de partage. Au quotidien, sur notre service, nous tentons de porter ces valeurs et elles ont encore plus de sens depuis le début de la crise sanitaire.

En 2020, les restrictions gouvernementales ont impacté l'organisation de notre service et le quotidien des personnes hébergées. Nous avons dû interrompre toutes les activités de groupe et certaines interventions à domicile. Nous avons pu repérer que cela avait isolé certaines familles et qu'elles ressentaient aujourd'hui le besoin de créer à nouveau un certain lien social.

Pour répondre à ce besoin, nous avons en 2021 proposé à nouveau des activités de groupe pour redynamiser le quotidien :

L'activité sport « Bien dans tes baskets » est une activité de 2h par semaine. Elle est proposée à toutes les femmes hébergées. Elle consiste à proposer une activité sportive et conviviale. Pour son bon déroulement, nous avons bénéficié d'un don de matériel sportif des magasins Décathlon. Nous pouvons aussi utiliser un gymnase, mis à disposition par la mairie d'Alès. En 2021, une bénévole a intégré le groupe. Elle a le projet professionnel de devenir coach sportif.

L'atelier couture : Cet atelier dure 2h et a lieu tous les 15 jours. Il permet aux personnes adultes hébergées de partager un moment convivial autour de la couture. L'atelier est ouvert aux couturières initiées comme aux débutantes. Le principe de cet atelier est de partager son savoir-faire avec les autres, tout en prenant du plaisir.

Nous avons pu bénéficier d'un don de matériel de couture par le Club des Soroptimist d'Alès qui s'est associé à ce projet. Une bénévole du Club intervient aussi sur l'atelier en soutien d'une salariée de l'équipe.

D'autres activités ponctuelles sont organisées aussi tout au long de l'année, en fonction des propositions des personnes et des besoins. En 2021, il y a eu un **atelier jardinage**, pour fleurir les lieux d'hébergement ; un **atelier cuisine** pour fabriquer du pain d'épices distribué à Noël ; **deux ateliers « bien être »**.

Nous avons aussi, en partenariat avec l'association « les petits débrouillards », monté un projet DIY (« do it yourself » fait le toi-même) de **fabrication de produits cosmétiques**. Le but étant de proposer aux personnes de créer leur propres soins cosmétiques (baumes à lèvres, crème hydratante) avec des produits naturels.

Les sorties à l'extérieur : En 2021, nous avons organisé une sortie à la rivière et une sortie à la mer. En partenariat avec le Club Soroptimist, nous avons aussi organisé un goûter partagé dans un parc mais qui a dû être annulé pour cause de mauvaise météo.

Ces sorties sont proposées à toutes les familles (femmes et enfants). Nous repérons que les familles partent très peu en vacances. La raison principale est le manque de moyens financiers, mais aussi de par la difficulté à se déplacer. La majorité des femmes n'a pas le permis de conduire ou pas de véhicule personnel et se déplace alors prioritairement en bus ou en train. Cela réduit inévitablement leurs déplacements.

Une des raisons est aussi que très peu de personnes s'accordent le droit de partir en vacances. Elles sont souvent « prises » par d'autres difficultés (familiales, psychologiques, sociales ou administratives) qui les « enferment ».

Dans une situation de violences conjugales, l'impact est d'autant plus visible. Certaines nous expliquent avoir été isolées par le passé. Souvent, leurs libertés étaient bafouées. Nombreuses sont celles qui n'ont pas eu le droit de travailler, de conduire, de prendre des cours de Français, de sortir seule ou encore de s'habiller comme elles le désiraient.

L'enjeu est donc bien là : réveiller des désirs et avoir de nouveau des projets pour soi et réinvestir sa vie.

L'objectif est donc bien là de créer de l'ouverture pour permettre aux familles de redynamiser leur quotidien et de sortir de l'isolement.

Grâce aux activités et sorties socialisantes que nous pouvons proposer, certaines personnes réapprennent à rencontrer l'autre et à recréer du lien social, à prendre plaisir. Ce n'est pas aisé pour toutes et pour certaines, cela prend du temps. Nos interventions permettent donc de favoriser les échanges et de créer ces rencontres.

Perspectives

Si l'année 2021 a été celle de la poursuite de la gestion de la crise sanitaire au plus près des personnes les plus en difficultés, elle a également été, pour les établissements et services relevant du BOP 177 que gère notre association (CHRS, hébergement d'urgence, lits de stabilisation, accueil de jour, SAO, IML, Pension de Famille), **l'année du travail sur la construction du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** que nous avons co-élaboré avec les services de la DDETS. Nous pouvons relever, en premier lieu, de ce travail que la solidité de nos relations avec les différents acteurs du territoire départemental nous permet d'envisager la mise œuvre des actions du CPOM dans une logique partenariale.

Étape attendue depuis la loi ELAN pour donner une visibilité de gestion et une stabilité qui permet de construire l'évolution des différents dispositifs que gère l'association, la finalisation de ce travail donne d'intéressantes perspectives pour les années à venir.

Aussi, parmi celles-ci, nous retiendrons particulièrement la transformation de places d'hébergement d'urgence sous subvention en places CHRS sous dotation ainsi que la fusion des 2 CHRS de l'association par la rédaction, notamment, d'un projet d'établissement commun. Cette fusion devra également permettre de distinguer des places CHRS dédiées à l'accueil et l'accompagnement de femmes victimes de violences.

Au cours de l'année 2022, nous débuterons également la **transformation du parc d'hébergement** pour l'orienter massivement vers des possibilités d'accueil de personnes isolées correspondant au besoin actuel relevés par le SIAO.

A l'appui de l'expérimentation d'un accompagnement de type « Logement d'Abord » que nous portons depuis 4 ans en mutualisant les moyens de différents établissements et services de l'association dont les CHRS, nous allons également débuter **la transformation des places de lits de stabilisation en possibilités d'accompagnement « CHRS hors les murs »**. Ce nouveau mode d'intervention, dans le département du Gard, a l'ambition de devenir une réelle plus-value par ses possibilités d'accompagnement global. Ainsi notre façon d'aborder le « CHRS hors les murs » se place comme une modalité d'accompagnement, à destination du public relevant du secteur AHI, construite tant sur les pratiques que la philosophie des dispositifs un « chez soi d'abord ».

En effet, s'il est un enjeu dans l'orientation des nouvelles politiques publiques du secteur AHI, c'est bien, pour nous, celui de pouvoir mener un accompagnement le plus adapté possible aux besoins des personnes et toujours davantage dans une logique de « Logement d'abord ».



Association La Clède

8 – 10 Avenue Marcel CACHIN - 30100 ALES

Tél : 04 66 86 52 67 - Fax : 04 66 78 60 38

Email : laclede@laclede.fr

Site internet : www.laclede.fr

Service Hébergement Femmes Accueil Solidarité

8 rue Romain Rolland, 30100 ALES

Tél : 04 66 86 01 43 - Fax : 04 66 78 87 47

Email : chrsfas@laclede.fr